

RAPPORT D'ACTIVITE



Année 2023





Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois

190, route de Vindelle

Le Paradis

16 430 BALZAC

05 45 38 16 71

contact@sybra.fr

www.rivieres-angoumois.fr



Partenaires financiers



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



Table des matières

I.	Présentation du SyBRA.....	7
1.	Le territoire d'action.....	7
2.	La gouvernance en place.....	11
3.	Nos statuts et compétences.....	12
4.	Notre organisation	13
A.	L'équipe	13
B.	Les Bureaux et Comités Syndicaux	15
II.	Les actions de restauration des milieux aquatiques	19
1.	Les travaux de l'équipe.....	19
2.	Les travaux par entreprise.....	21
A.	Secteur Nouère.....	21
B.	Secteur Touvre	24
III.	L'entretien de la végétation rivulaire	28
1.	Les travaux de l'équipe.....	28
2.	Les travaux par entreprise.....	29
IV.	Le suivi et la régulation des plantes envahissantes.....	30
V.	Le suivi de la qualité des eaux superficielles	32
VI.	Les systèmes d'abreuvement et de mise en défends des berges	33
VII.	Études en cours et finalisées en 2023	34
1.	Plan de gestion - Argence	35
2.	Plan de gestion - Charraud	36
3.	Plan de gestion - Guirlande	36
VIII.	Les démarches engagées.....	39
1.	Inventaire des zones humides sur Grand Cognac	39
2.	Inventaire des zones humides sur Grand Angoulême	40
IX.	Le risque inondation.....	43
1.	Les lignes directrices du risque inondation	43
2.	Les inondations de 2023.....	43
3.	Le suivi des échelles limnimétriques .	46
4.	La gestion des versants	46
5.	La gestion des ouvrages hydrauliques	50
X.	La communication	53
1.	Le site internet.....	53
2.	Travail sur la communication	53

XI.	Participation en tant que personne publique associée.....	57
XII.	BILAN FINANCIER 2023.....	61
1.	Compte de résultat techniciens	61
2.	Compte de résultat équipe d'entretien.	61
3.	Compte administratif 2023 et budget primitif 2024	63



Présentation du SyBRA

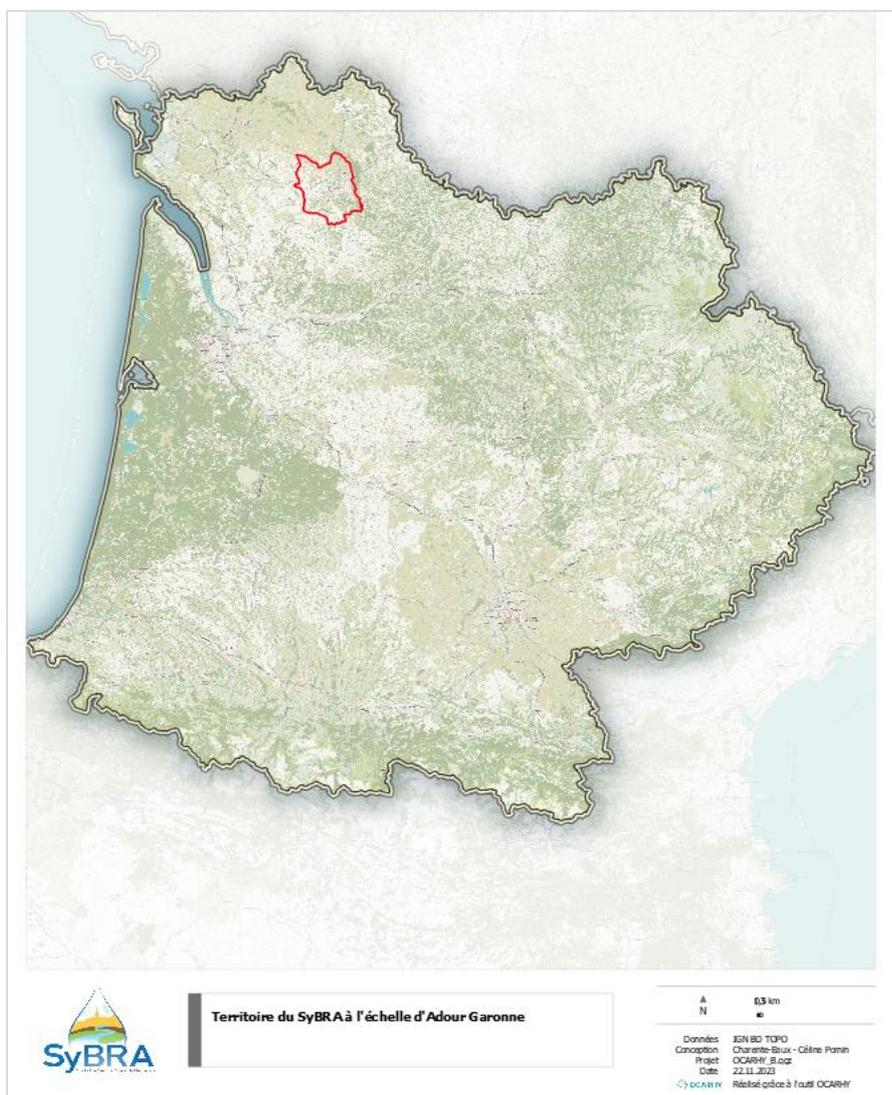
I. Présentation du SyBRA

1. Le territoire d'action

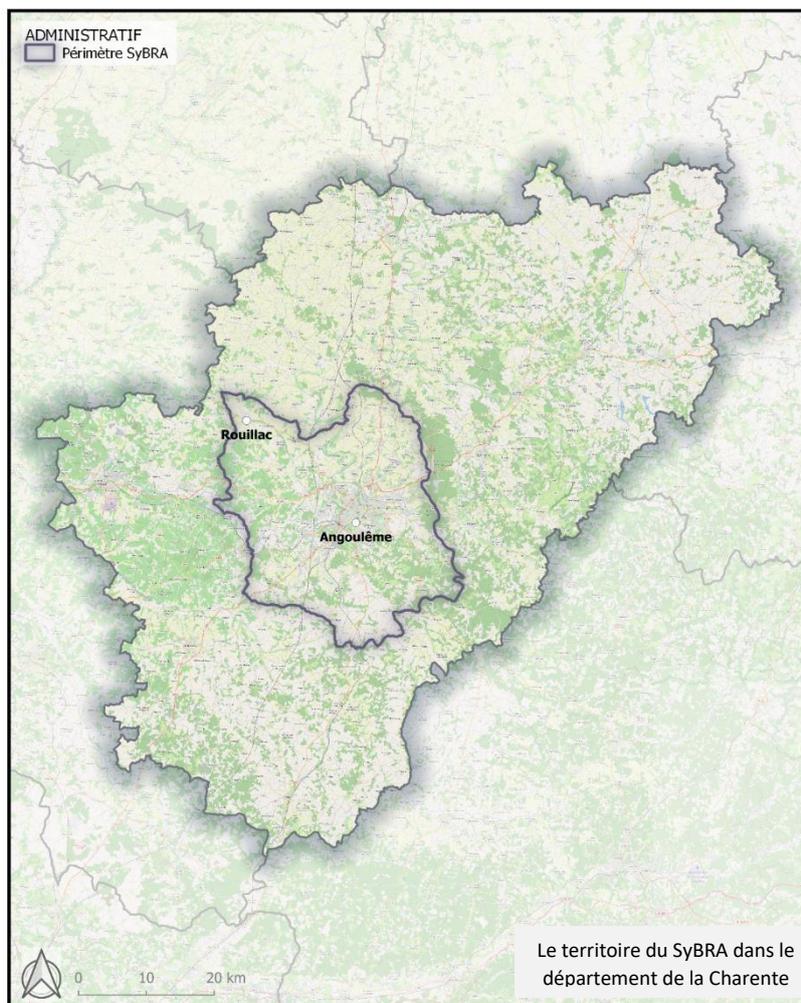
Le SyBRA se situe au nord du bassin Adour Garonne, sur le bassin versant du fleuve Charente.

Aujourd'hui, notre collectivité a la compétence pour travailler à l'échelle du bassin versant de l'Angoumois.

Celui-ci se compose de 16 bassins versants principaux qui confluent avec le Fleuve Charente sur sa portion domaniale (de Montignac-Charente à Châteauneuf sur Charente). Le SyBRA ne gère pas le fleuve Charente mais les affluents rives droite et gauche de ce dernier.



Le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois est une structure étant en intégralité dans le département de la Charente.



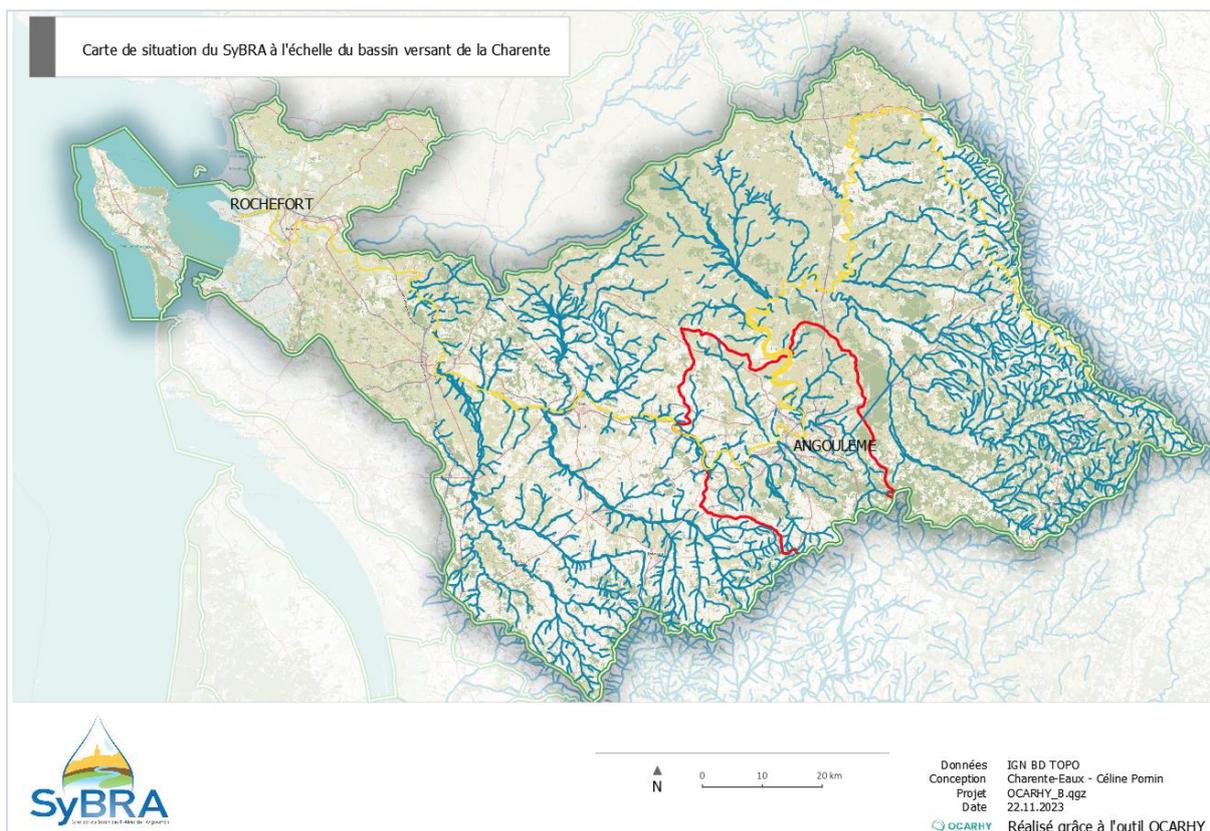
Une attention particulière est effectuée par le SyBRA avec les autres structures GEMAPI qui œuvrent en amont et en aval de son territoire, afin que les politiques menées restent cohérentes.

De plus, les relations étroites que nous entretenons avec l'EPTB Fleuve Charente et le Département de la Charente (gestionnaire du fleuve Charente sur la partie domaniale) accentuent cette cohérence d'action.

Le territoire du SyBRA a été dessiné en fonction des particularités de ce dernier. Afin de garantir la cohérence hydrographique, les discussions avec les EPCI à FP et les élus ont permis d'obtenir une cartographie adaptée et calée sur les bassins versants.

Aussi, ce sont 16 bassins versants qui ont été inclus dans notre périmètre d'action après discussion et validation des acteurs locaux (EPCI, EPTB, État, communes, CD16, AEAG).

72 communes sont présentes sur ce périmètre avec 174 663 habitants.



18 masses d'eau constituent notre territoire, représentant plus de 664 kms de cours d'eau sur un territoire de 902 km² :

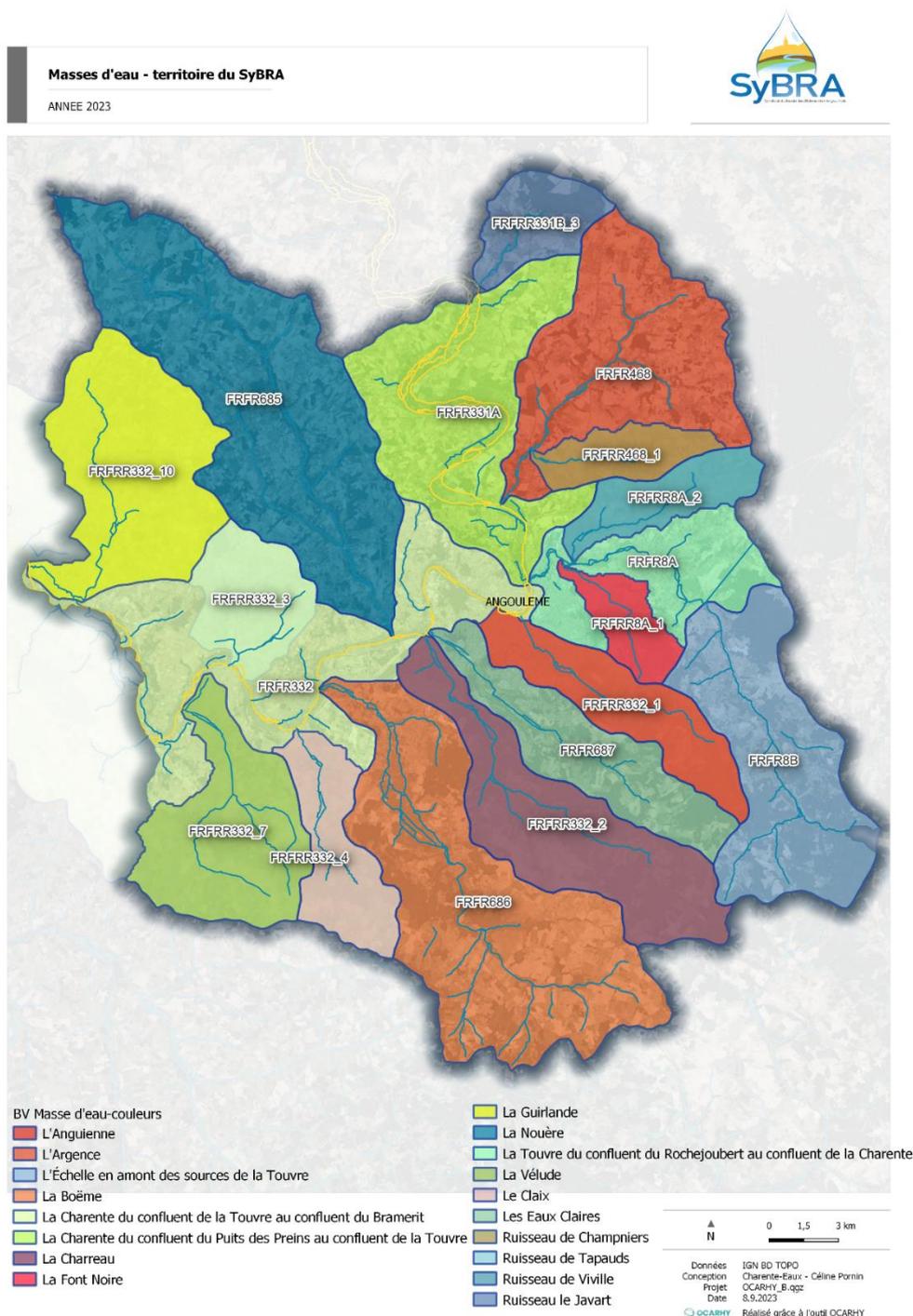
- L'Argence (FRFR468)
- Le ruisseau de Champniers (FRFR468-1)
- La Boème (FRFR686)
- L'Échelle (FRFR8B)
- La Charente (FRFR332) et (FRFR331-A)
- La Guirlande (FRFR332-10)
- Le ruisseau de Tapauds (FRFR332-3)
- La Vélude (FRFR332-7)
- Le Claix (FRFR332-4)
- La Charraud (FRFR332-2)
- L'Anguienne (FRFR332-1)
- La Nouère (FRFR685)
- La Touvre (FRFR8A)
- Le ruisseau de Viville (FRFR8A-2)
- La Font Noire (FRFR8A-1)
- Les Eaux Claires (FRFR687)
- Le ruisseau de Javart (FRFR331B_3)

15 de ces masses d'eau sont en totalité en gestion par le SyBRA, à l'échelle de leurs bassins versants.

La Charente (FRFR 332 et FRFR331) n'est pas gérée directement par le SyBRA (Département de la Charente). Néanmoins, le lit majeur est lui sous compétence et gestion syndicale, car inclus dans les bassins versants des affluents.

La Vélude (FRFR332-7) est gérée partiellement par le SyBRA. En effet, 11 km² (sur les 49 km² du BV) manquent en tête de bassin versant. La communauté des communes des 4 B n'a à ce jour ni délégué, ni transféré, ni conventionné avec le SyBRA pour les compétences GEMAPI. Des discussions sont toujours en cours afin que ce territoire revienne en gestion auprès du SyBRA.

Il est important de noter que les territoires limitrophes ne sont pas tous aux mêmes stades de réflexion. La mise en cohérence et les modalités définitives de gestion en zones limitrophes ne pourront ainsi être mises en œuvre qu'après déploiement de leurs compétences respectives.



2. La gouvernance en place

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM du 27 janvier 2014) et la Loi portant Nouvelle Organisation de la République (Loi NOTRe du 8 août 2015) ont bouleversées quelque peu l’organisation territoriale de la gestion des milieux aquatiques sur le territoire national. Depuis plus de 50 ans, certaines communes de notre territoire se sont associées pour assurer la gestion coordonnée de cours d’eau. Ainsi, six syndicats de rivières avaient vu le jour et assuraient jusqu’en 2017 toute une série d’actions dont l’objectif était de préserver et de valoriser ces cours d’eau.

Le 15 mai 2018, la Préfecture de la Charente a validé par arrêté Préfectoral les statuts du SyBRA, actant que ce dernier devenait Syndicat mixte fermé avec un territoire hydrographiquement cohérent (bassins versants dans leur entièreté).

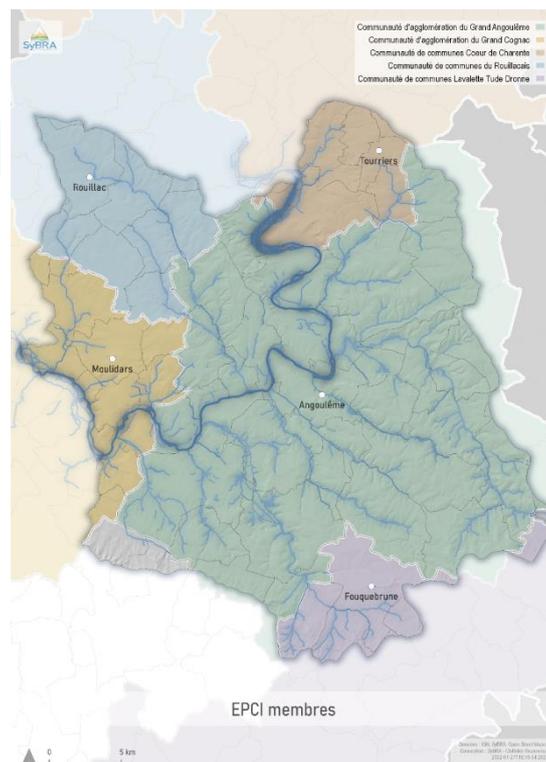
Les 5 membres du SyBRA ont transféré les compétences GEMAPI au SyBRA (alinéas 1, 2, 5 et 8).

Les membres du SyBRA sont :

- Communauté d’Agglomération de Grand Angoulême
- Communauté d’Agglomération de Grand Cognac
- Communauté de Communes du Rouillacais
- Communauté de Communes de Cœur de Charente
- Communauté de Communes de Lavalette Tude Dronne

MEMBRES DU SYBRA	ITEMS GEMAPI TRANSFERES	ITEMS GEMAPI DELEGUES	DATE DE TRANSFERT / DELEGATION
CDA Grand Angoulême	1	/	31/01/2018
	2		
	5		
	8		
	autres - Non		
CDA Grand Cognac	1	/	01/02/2018
	2		
	5		
	8		
	autres - Non		
CDC du Rouillacais	1	/	22/01/2018
	2		
	5		
	8		
	autres - Non		
CDC Cœur de Charente	1	/	25/01/2018
	2		
	5		
	8		
	autres - Non		
CDC Lavalette Tude Dronne	1	/	25/01/2018
	2		
	5		
	8		
	autres - Non		
CDC 4 B	/	/	/
Autres communes	/	/	/

Les items facultatifs (4, 6, 7, 11 et 12) n'ont pas été intégrés à nos statuts



Le retrait d’un membre s’appréciera selon les règles fixées par le CGCT.

La clé de répartition, fixant les contributions budgétaires annuelles, se base sur un modèle lisible qui est fonction du nombre d’habitants au prorata du bassin versant. Concrètement, plus une collectivité membre héberge d’habitants et de surface, plus elle contribuera au SyBRA. A l’instar de nombreux bassins versants, la population est répartie de manière hétérogène dans les sous bassins. Ainsi, les

collectivités présentant le plus grand nombre d’habitants, principalement situées en secteur urbain et concentrant les enjeux « inondation », participeront pleinement aux travaux à effectuer dans les zones plus en amont et sur d’autres bassins versants. Ce modèle s’accorde ainsi au principe de solidarité rural-urbain.

La règle de la clé de représentation, fixant la composition des membres du comité syndical, est basée sur le même principe tout en évitant qu’un EPCI soit majoritaire et emporte les décisions.

Gouvernance 2023 :

<i>EPCI à FP</i>	<i>Surface BV</i>	<i>Elus titulaires</i>	<i>Représentation %</i>
Grand Angoulême	565,27	14	50,00
Grand Cognac	99,72	5	17,86
Rouillacais	104,32	5	17,86
Cœur de Charente	71,22	2	7,14
Lavalette Tude Dronne	60,42	2	7,14
	900,95	28	100,00

Le Comité Syndical est composé de 28 délégués titulaires et de 28 délégués suppléants.

15 élus composent le Bureau Syndical dont 5 Vice-présidents, ayants tous des délégations :

-Président : Jean-Charles DOBY

-1^{er} Vice-Président : M Christophe CHOPINET – élu délégué à la représentation du syndicat et délégation de signatures

-2^{ème} Vice-président : M Gérard ANDRIEUX – élu délégué aux ressources humaines

-3^{ème} Vice-président : M Philippe TEXIER – élu délégué aux finances et aux marchés publics

-4^{ème} Vice-président : M Fabrice BERTRAND – élu délégué aux travaux, milieux aquatiques et risque inondation

-5^{ème} Vice-président : M Dominique MERCIER : élu délégué à la communication

Le SyBRA organise environ 8 Bureaux Syndicaux par an et 5 à 6 Comités Syndicaux.

3. Nos statuts et compétences

En référence aux statuts du SyBRA, la collectivité a repris les 4 alinéas GEMAPI :

- 1° L’aménagement d’un bassin ou d’une fraction de bassin hydrographique
- 2° L’entretien et l’aménagement d’un cours d’eau, canal, lac ou plan d’eau, y compris les accès à ce cours d’eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d’eau
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

L'objectif du SyBRA, en relation avec les EPCI à FP membres de son territoire, a été de se structurer à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent défini par les services de la Préfecture de la Charente fin 2015.

Aussi, en 2015, de nombreuses réunions et discussions ont été provoquées par le syndicat afin que chaque EPCI de notre territoire soit partie prenante de la construction de notre structure. Des réunions de travail ont été instaurées pour mettre en commun les politiques des EPCI et les politiques du SyBRA.

Afin de suivre ses objectifs, le SyBRA met en place des actions ciblées sur les cours d'eau et les versants. Le panel d'interventions est multiple et fait appel à une connaissance fine des milieux où nous évoluons.

Chacune de nos actions a été validée localement par une multitude d'acteurs (riverains, élus, propriétaires, personnes techniques, services de l'État, associations diverses...) et regroupée au sein d'un document de travail et de programmation appelé Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) pour les actions cours d'eau.

4. Notre organisation

A. L'équipe

Au 1^{er} janvier 2024, l'équipe du SyBRA est composée de 12 agents représentant 11,41 ETP. Le syndicat possède une particularité en étant chantier d'insertion (label Atelier Chantier Insertion) avec 3 personnels à 28 heures semaines en parcours d'insertion. 6 agents constituent une équipe « volante », en capacité d'intervenir sur l'ensemble du territoire pour réaliser les actions terrain (embâcles, surveillance, restauration milieux, gestion des espèces envahissantes...).

	Effectif	Temps de travail
Service administratif	2 adjoints administratifs	Temps plein
Service technique	3 adjoints techniques	Temps plein
	3 CCDinsertion	Temps partiel
	1 technicienne risques inondations	Temps plein
	1 responsable milieux aquatiques et bassins versants	Temps plein
	1 technicienne milieux aquatiques et zones humides	Temps plein
	1 directeur	Temps plein

Les compétences de l'équipe technique couvrent des domaines variés allant de la gestion des milieux aquatiques et des espaces naturels à la conception de travaux complexes en cours d'eau.

L'ancienneté moyenne des personnels techniques sur le territoire, à poste équivalent, s'élève à 10 ans, traduisant une connaissance élevée des bassins versants et du réseau d'acteurs locaux.

L'organigramme interne, élaboré à la suite d'une restructuration des organisations mises en place dans les établissements préexistants, s'axe autour d'une direction générale et de 3 pôles distincts :

→ **Direction générale:** En lien direct avec les élus du SyBRA, la direction définit la stratégie de mise en œuvre des choix politiques du comité syndical. Elle coordonne les différentes actions, gère le personnel et anime les forces et les ressources nécessaires à la réalisation des actions.

→ **Pôle administratif:** Ce pôle central assure la gestion comptable, administrative et des ressources humaines quotidienne du syndicat en lien étroit avec la direction. Il joue un rôle prépondérant dans les relations extérieures de la structure.

→ **Pôle milieux aquatiques et zones humides:** Pôle opérationnel, il construit et pilote techniquement les programmes de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

→ **Pôle risques inondations:** Pôle opérationnel, il construit et pilote techniquement les programmes en lien avec la prévention du risque inondation.

Les 2 pôles (milieux aquatiques-zones humides et risques inondations) sont les interlocuteurs au quotidien des référents locaux et des usagers des milieux.

A court et moyen terme, les moyens techniques du SyBRA et la taille critique atteinte par la structure, doivent permettre le développement de l'ingénierie technique et de la maîtrise d'œuvre en interne dans l'objectif de maximiser les capacités d'action et d'adaptabilité, ainsi que de minimiser les coûts sur certains types de projet d'envergure. Dès 2018, de premières actions ont été engagées avec une mise en œuvre de l'ingénierie technique en interne.

Le SyBRA fait appel, en fonction de ses besoins, à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets spécifiques. Le recours à l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) est souvent réalisé auprès de Charente Eaux, syndicat mixte départemental dont le SyBRA est membre.

Enfin, un plan de formation mutualisé entre les structures GEMAPI du Département (avec Charente Eaux et le CNFPT) permet aux agents de monter en compétence sur les différentes thématiques en compétences (risque inondation, milieux aquatiques, marchés publics...).

DEMARCHE DE LABELLISATION EPAGE 2023

Les EPAGE sont des syndicats mixtes constitués à l'échelle de bassins versants cohérents « en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux » (article L.213-12 du code de l'environnement).

A l'image de la démarche qui lui a donné naissance et fort de nos actions passées et actuelles, notre syndicat a su se placer sur son territoire comme une structure référente dès qu'il s'agit de questions en rapport avec l'eau, les milieux aquatiques, la biodiversité, le risque inondation.

Notre demande de reconnaissance en tant qu'Établissement Public d'Aménagement de de Gestion des Eaux (EPAGE) représente à la fois la reconnaissance des efforts de structuration et d'aménagements réalisés anciennement et permettra de légitimer notre structure qui se donne les moyens de ses ambitions, dans le respect des processus de concertation, des doctrines de bassin et des évolutions réglementaires.

Le dossier a été déposé auprès du Préfet coordinateur de bassin et sera examiné début 2024.

B. Les Bureaux et Comités Syndicaux

Il a été organisé 8 bureaux syndicaux et 7 comités syndicaux en 2023.

Les décisions marquantes de 2023 :

- passage du SyBRA à la comptabilité M57
- marchés publics : hydromorphologie 2023-2025 et ripisylve – 2023-2026
- fiches actions PAPI complet – 2024-2030
- inventaire des zones humides Grand Cognac et Grand Angoulême

validation du dépôt d'une DIG (Charraud-Guirlande)



Gestion des Milieux Aquatiques

II. Les actions de restauration des milieux aquatiques

1. Les travaux de l'équipe

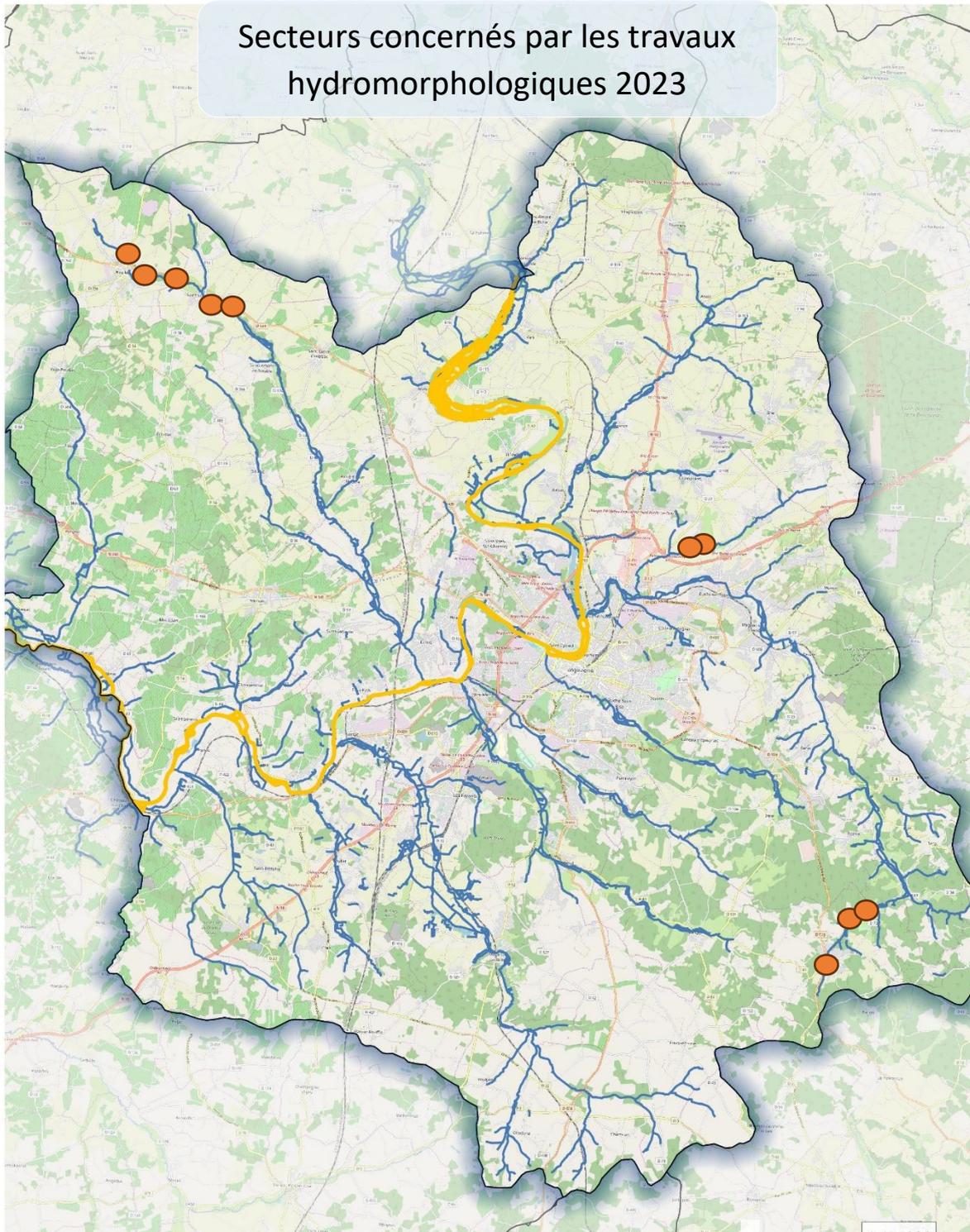
Dans le cadre des Plans Pluriannuels de Gestion issus des Déclarations d'Intérêt Général (arrêtés n°16.2023.02.09.00006 et 16.2023.02.09.00005), 10 secteurs de recharge granulométrique et d'aménagement hydromorphologique étaient prévus en 2023.

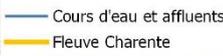
Avant chaque intervention, chaque propriétaire concerné par les travaux a reçu un courrier pour expliquer notre démarche et les travaux à venir.

Ces actions concernent des obstacles présents sur les cours d'eau et qui sont infranchissables en basses et moyennes eaux par les espèces aquatiques. L'objectif est d'aménager chaque site en prenant en compte les usages et en aménageant cette discontinuité. La ligne d'eau est maintenue en amont et des radiers sont installés dans le cours d'eau sur la partie aval pour permettre une continuité.



Secteurs concernés par les travaux hydromorphologiques 2023



Bassin versant :	Charente	Périmètre du SyBRA	1:175000
Sous-bassin versant :			
Fonds : BD TOPO IGN Données : Cours d'eau (SyBRA, IGN) Réalisation : SyBRA 2019-08-14T14:10:59.185		 Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois Le Paradis - 16 430 BALZAC 05 45 38 16 71 - contact@sybra.fr	

Sur les 10 secteurs prévus, tous n'ont pu être traités :

- La Nouère : 4 sites sur 5 ont pu être réalisés ;
- Le Viville : aucun des 2 sites n'a pu être réalisé ;
- L'Échelle : aucun des 3 sites n'a pu être réalisé.

Les travaux ont pu commencer le 16 octobre 2023, mais les conditions climatiques à compter de début novembre ne nous ont pas permis de réaliser l'ensemble des sites prévus en 2023.

Les travaux qui n'ont pas pu être engagés en 2023 seront réalisés courant 2024, dès que les conditions le permettront.

2. Les travaux par entreprise

A. Secteur Nouère

Déroulé travaux

Dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion issu de la Déclaration d'Intérêt Général, 2 secteurs de rechargement granulométrique étaient prévus en 2023.

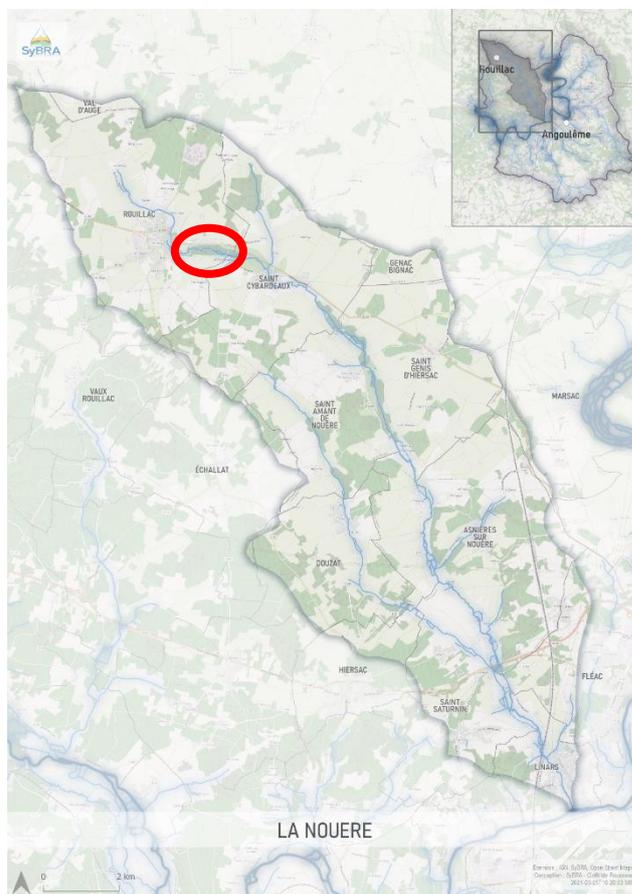
Un secteur sur la partie amont de la Nouère, commune de Rouillac.

Avant la phase travaux, plusieurs réunions ont eu lieu :

- 8 mars 2023 : Communauté de Communes du Rouillacais,
- 20 mars 2023 : commune de Rouillac,
- 20 avril 2023 : avec les propriétaires concernés.

Les travaux ont consisté à une restauration de l'hydromorphologie de la Nouère, en lien avec les dysfonctionnements observés.

Les travaux de diversification ont été mis en œuvre en implantant des radiers et banquettes minérales sur le tronçon défini, d'une longueur d'environ 800 m.





Les travaux ont commencé le 16 octobre 2023 mais à cause des conditions climatiques, le chantier s'est arrêté le 24 octobre.

90 % des 540 m³ ont pu être mis en place avant l'arrêt de chantier. Il reste la remise en état à réaliser.

Les travaux se termineront courant 2024, dès que les conditions le permettront.





Suivi des travaux

Des piézomètres ont été implantés le long du cours d'eau afin de mesurer l'impact des aménagements sur la hauteur de la nappe. Ce sont des tubes en PVC de 5 cm de diamètre, fendus dans la hauteur, qui se remplissent et se vident au rythme de la variation du niveau de la nappe d'accompagnement du cours d'eau.

Ils dépassent peu du sol, et sont accompagnés de piquets en bois pour signaler leur emplacement. Huit piézomètres ont été installés, sur trois transects localisés au niveau des parties amont, médiane et aval des travaux.



Les travaux ayant commencé le 16 octobre, une élévation immédiate du niveau de la nappe a été constatée.

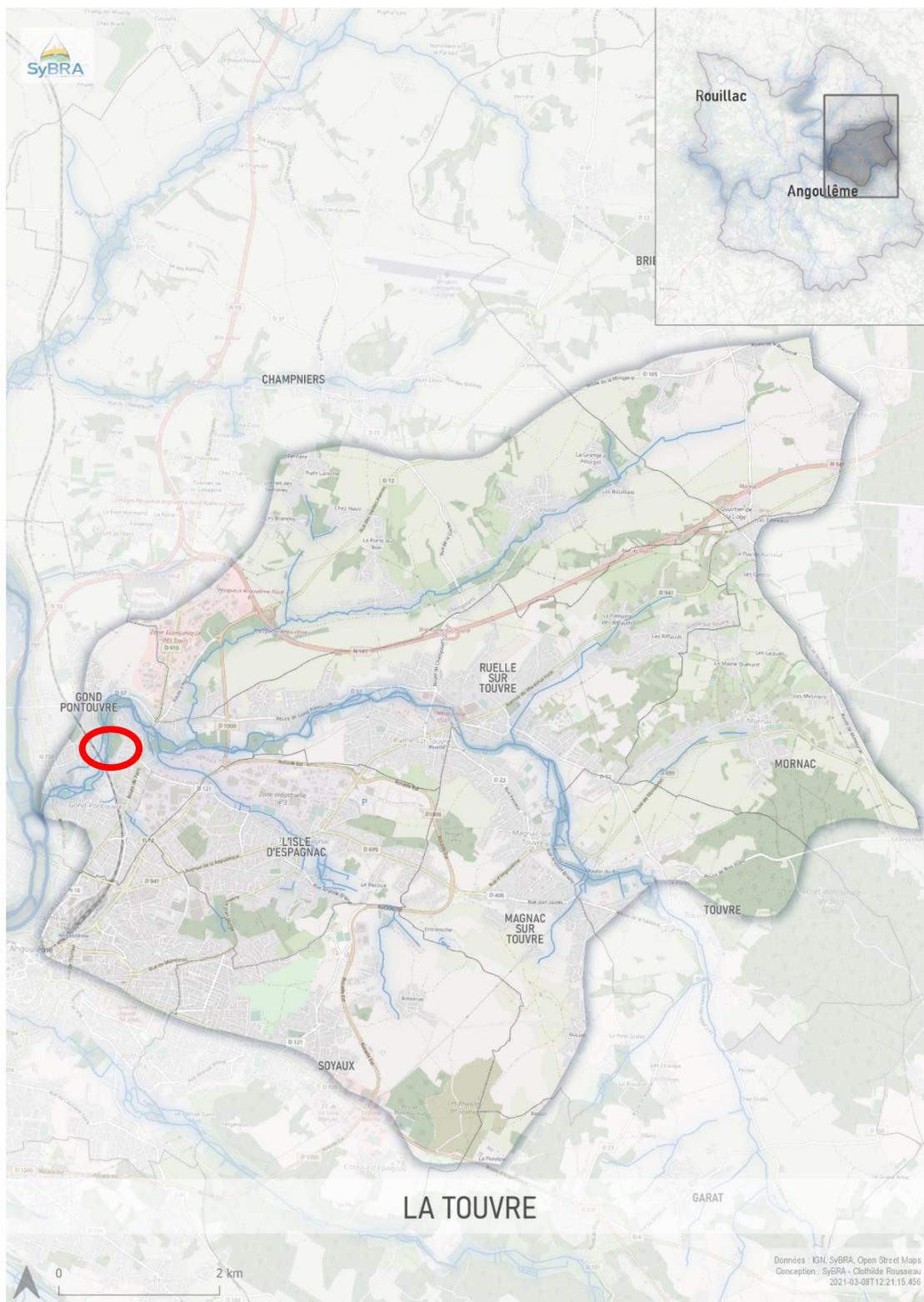
Hauteur d'eau dans le piézomètre (cm)								
Date	P1	P2	P3	P5	P6	P7	P8	P9
03/10/2023	43	61	29	29	10	20	21	0
13/10/2023	43	60	0	29	0	22	21	0
20/10/2023	56	76	34	51	13	30	34	0
27/10/2023	85	119	61	80	36	47	54	2
03/11/2023	101	150	125	116	88	75	108	63
Gain immédiat	+ 13	+ 16	+ 34	+ 22	+ 13	+ 8	+ 13	0

En moyenne, le niveau de la nappe est monté de 17 cm dans les piézomètres. L'effet a été retardé pour P9, car il se trouve à un niveau plus élevé que les autres. Les travaux ont donc eu pour effet immédiat de réhausse de la nappe d'accompagnement de la Nouère en même temps que la ligne d'eau du cours d'eau.

B. Secteur Touvre

Le 2^{ème} secteur concerne un affluent rive gauche de la Touvre, sur la commune de Gond-Pontouvre.

Le projet s'inscrit dans un projet plus large porté par la commune sur le réaménagement et la revitalisation du cœur de ville.



L'objectif sur ce secteur était de diversifier les écoulements en amont sur 80 m et de créer un nouveau lit pour à la fois le déconnecter du réseau d'eaux pluviales et lui permettre de retrouver un fonctionnement naturel pour passer d'un linéaire de 116 m à 145 m.



Les travaux ont commencé le 25 octobre et ont duré 7 jours.





III. L'entretien de la végétation rivulaire

1. Les travaux de l'équipe

L'équipe d'entretien du SyBRA intervient tout au long de l'année sur son territoire afin de gérer les embâcles (arbres basculés, amonçlement de bois sur les ouvrages d'art...).



Voici quelques exemples de travaux réalisés cette année :



La Boème
Usine de Mouthiers/Boème



La Boème – secteur aval
Moulin de Tout-y-Faut



La Nouère
Saint-Cybardeaux



Avant / Après

2. Les travaux par entreprise

Le Syndicat dispose d'un marché d'entretien de la végétation rivulaire (36 mois) avec l'entreprise RIVOLET. Ce marché permet, tout au long de l'année, de faire face à des travaux spécifiques en complément du travail réalisé par l'équipe d'entretien.



IV. Le suivi et la régulation des plantes envahissantes

Sur l'ensemble du territoire du SyBRA, peu de stations ont été recensées : quatre stations de jussie et deux de myriophylle. Malgré cela celles-ci font l'objet d'un suivi attentif pendant toute la saison estivale, à raison d'un passage toutes les deux semaines de juillet à septembre.



PRÉSENTATION

Les Jussies, *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*, sont des plantes aquatiques originaires d'Amérique du Sud introduites en France au 19^{ème} siècle. Aujourd'hui, ces deux espèces sont classées comme « espèces exotiques envahissantes » du fait de leur fort pouvoir de propagation dans les cours d'eau, plans d'eau et zones humides. Longtemps appréciées comme plantes d'ornement dans les bassins d'agrément et en vente libre, elles se sont largement répandues sur tout le territoire.

Ces espèces forment de larges et denses herbiers qui déséquilibrent les écosystèmes aquatiques et perturbent les activités humaines. Ainsi, il est nécessaire de suivre régulièrement la propagation de ces espèces et si besoin, d'appliquer des moyens de lutte.

RECONNAITRE LES JUSSIES

Ludwigia grandiflora
La Jussie à grandes fleurs

Ludwigia peploides
La Jussie rampante

FLEURS	Fleurs jaunes vif, 0.5 ou 6 pétales recouvrant de 4 à 5 cm de diamètre	FLEURS	Fleurs jaunes vif, 0 pétales non recouvrant de 2 à 4 cm de diamètre
FEUILLES	Feuilles ovales, arrondies, glabres sur les tiges submergées ou filiformes, élargies et plus ou moins velues sur les tiges émergées. Petites stipules triangulaires bornées.	FEUILLES	Feuilles ovales, arrondies et glabres. Pétales longs (1.2cm) et stipules arrondies à la base des feuilles.
TIGES	Tiges horizontales à la surface de l'eau ou dressées portant les fleurs, rigides mais cassantes, noueuses, poilues vers le haut.	TIGES	Tiges dressées, rigides mais cassantes, noueuses, généralement rougeâtres, huileuses et glabres ou peu poilues.
FRUITS	Capsules rouges-noires, de 1 à 2,5cm de long et 3-4 mm de large.	FRUITS	Capsules rouges-noires, de 1 à 2,5cm de long et 3-4 mm de large.
RACINES	Racines profondément ancrées dans le substrat. Nombreuses racines sur les tiges traçantes. Également racines aériennes aux nœuds des tiges, servant à la flottaison.	RACINES	Racines ancrées dans le substrat, nombreuses racines aériennes.

IMPACTS ET METHODES DE LUTTE

ATTENTION

En formant des herbiers denses et importants, ces espèces causent des **désordres multiples** ...

- Diminution de la quantité d'oxygène dissous
- Favorisation de l'envasement
- Impact sur les activités socio-économiques : pêche, baignade, navigation, ...

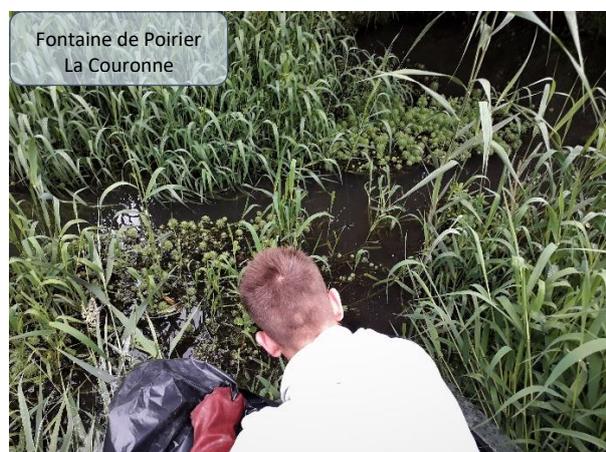
... qui nécessitent une **surveillance régulière** des milieux aquatiques et parfois, des **interventions humaines** pour la destruction des herbiers.

ARRACHAGE MANUEL **ARRACHAGE MÉCANIQUE**

CONSEILS

La meilleure méthode de lutte, c'est la prévention et la surveillance. Il est donc nécessaire de limiter la propagation de ces espèces et d'intervenir le plus tôt possible quand elles sont détectées.

Une attention particulière est apportée à la station de myriophylle du Brésil trouvée en 2018 sur la Fontaine du Poirier (BV de la Boëme). Un filet a été installé à l'aval de la station pour éviter une contamination vers l'aval. Cette station est toute juste contenue, d'autres formes d'interventions sont à l'étude pour traiter plus efficacement cette station.





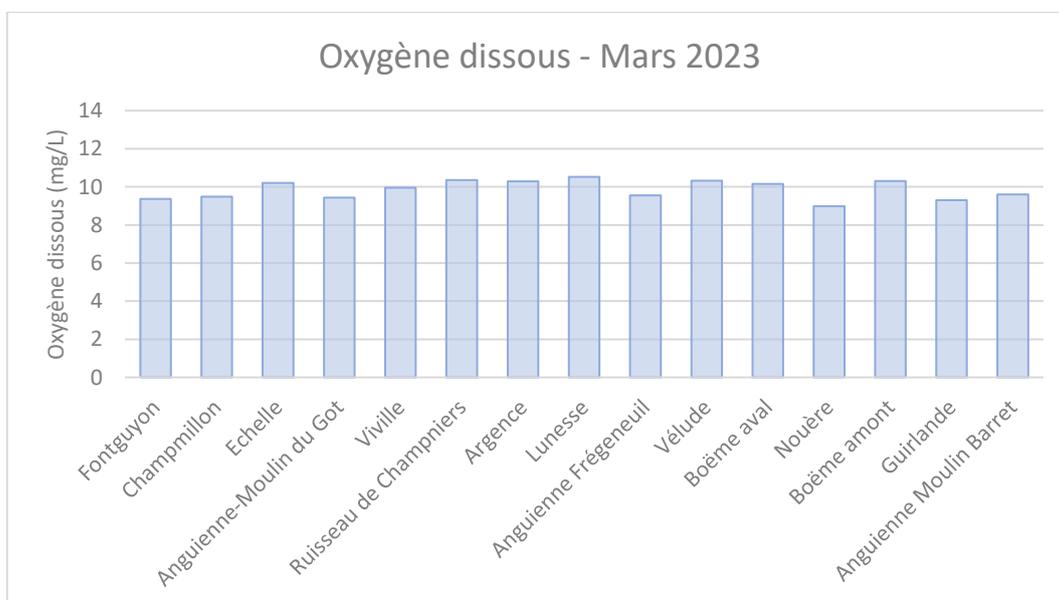
Sur l'ensemble de la saison, environ 50 litres de plantes envahissantes ont été traités.

V. Le suivi de la qualité des eaux superficielles

Coordonné par l’EPTB Charente, le RECEMA – Réseau d’Évaluation Complémentaire de l’État de l’eau et des Milieux Aquatiques du bassin de la Charente et de ses affluents – est complémentaire des suivis qualité portés par l’agence de l’eau Adour Garonne ou l’ARS Nouvelle-Aquitaine. Partenaire local du RECEMA, le SyBRA effectue dans ce cadre, chaque année, des prélèvements sur 7 sites, tous les deux mois. Les échantillons sont ensuite traités par le laboratoire Départemental de la Charente. Plusieurs données sont analysées : bactériologie, physicochimie (pesticides, turbidité, etc...), hydrobiologie (macroinvertébrés, diatomées, etc...). Ces prélèvements sont accompagnés de mesures physico-chimiques.

Hors réseau RECEMA, en complément, le SyBRA réalise sur 8 autres sites, des mesures physico-chimiques in-situ (conductivité, oxygène dissous, pH et température de l’eau). Les données sont bancarisées par le syndicat puis partagées.

La figure ci-dessous présente l’oxygène dissous relevé par station, en mars 2023.



VI. Les systèmes d'abreuvement et de mise en défends des berges

Des pompes à museau ont été mises à disposition d'éleveurs ayant fait la demande auprès du SyBRA.



Ainsi, trois parcelles ont pu être équipées de ce dispositif.



VII. Études en cours et finalisées en 2023

Afin d'assurer une cohérence dans les actions menées par le SyBRA sur son territoire, chaque bassin versant bénéficie d'un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) établi pour une durée de 10 ans.

Les objectifs de l'étude terrain en amont d'un PPG sont de :

- Collecter sur le terrain les données nécessaires à la définition des actions à engager,
- Capitaliser ces données de manière cohérente et homogène, dans une base de données mise à disposition par le SyBRA,
- Poser les éléments de diagnostic et élaborer le programme pluriannuel de gestion,
- Produire les éléments permettant l'établissement des procédures réglementaires (Déclaration d'Intérêt Général, documents réglementaires).

L'étude se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : État des lieux et diagnostic,
- Phase 2 : Définition des stratégies d'intervention et des objectifs de gestion ; définition des actions avec priorisation technique et financière,
- Phase 3 : Production des dossiers de déclaration d'intérêt général (DIG) documents réglementaires nécessaires.

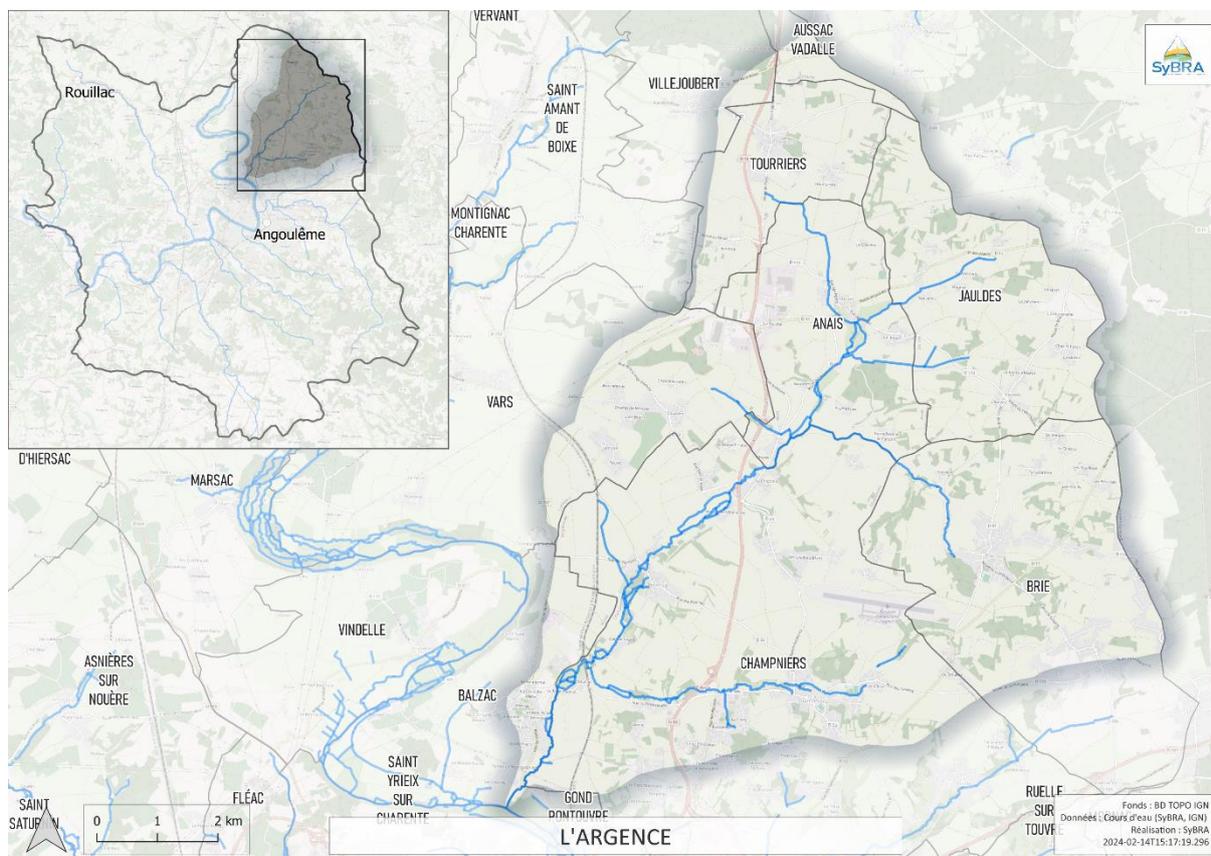
1. Plan de gestion - Argence

Celui de l'Argence est en cours d'élaboration, la phase de prospection du cours d'eau a eu lieu de la mi-juillet à la mi-octobre. De nombreux éléments ont été relevés, comme les différents paramètres hydromorphologiques du cours d'eau ou de la végétation rivulaire.

Cet état des lieux a permis de définir l'Argence comme un cours d'eau fortement anthropisé, rectiligne et présentant des faciès dégradés. Elle connaît de fréquents et longs assecs sauf sur son affluent principal, le Ru de Champniers. Ce manque d'eau a de fortes conséquences sur la faune aquatique, et notamment piscicole, qui a du mal à remonter vers l'amont en basses eaux car de nombreux ouvrages sont problématiques pour la continuité écologique. L'état écologique de l'Argence reste moyen à cause de la concentration de nitrates, et le manque de ripisylve fonctionnelle concerne 60% de ses rives. Une dizaine de moulins ponctuent les rives, dont le Moulin de Churet, en activité artisanale. De nombreuses sources sont présentes, et souvent valorisées dans des fontaines ou lavoirs.

Deux comités techniques (COTECH) se sont déroulés le jeudi 19 octobre (matin et après-midi), afin de présenter l'état des lieux aux différents partenaires techniques et financiers. Le Comité de Pilotage (COFIL) a été mené le jeudi 9 novembre afin de présenter la phase 1 de l'étude à l'ensemble des communes et des partenaires du SyBRA.

La phase 2, qui définit les enjeux du territoire et leur hiérarchisation, ainsi que la programmation des actions de gestion, est en cours d'élaboration.



2. Plan de gestion - Charraud

La phase 1 a été réalisée en 2022, il a été réalisé la phase 2 et 3 en 2023.

Concernant la phase 2, les 2 Comités Techniques ont été réalisés le 29 mars et le Comité de Pilotage le 19 avril. Dans l'attente d'une nouvelle législation en 2023, l'étude a été mise en pause et a repris une fois l'article de loi sur les travaux cours d'eau édité au journal officiel. La phase 3 est donc terminée. Une DIG commune avec le bassin de la Guirlande sera déposée en 2024 auprès de la Préfecture.

Les travaux projetés permettront de :

- Diversifier les écoulements sur 1,2 kms
- Recharger le cours d'eau sur 527 m
- Débuser le cours d'eau sur 230 m
- Reméandrer le cours d'eau sur 1, 2 kms
- Le remettre en fond de vallée sur 1,8 kms

Le coût global des travaux est estimé à 1 400 000 euros sur 10 ans.

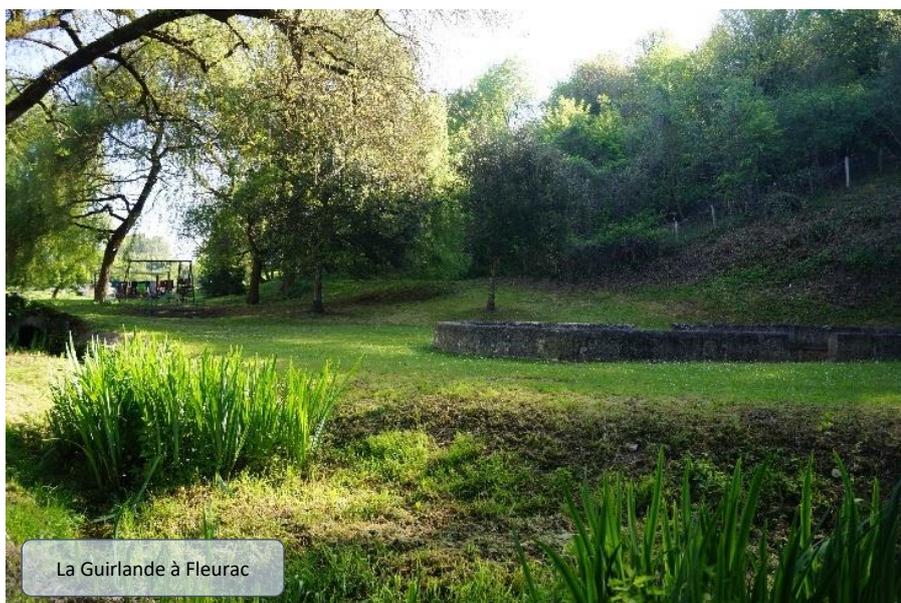
3. Plan de gestion - Guirlande

Il n'y a pas eu d'action précise de réalisée en 2023 sur le plan de gestion de la Guirlande.

Comme évoqué précédemment, une DIG commune avec le bassin de la Charraud sera déposée début 2024.

Les travaux projetés permettront de :

- Recharger le cours d'eau sur 1,9 km ;
- Reméandrer le cours d'eau sur 125 m.



La Guirlande à Fleurac



Les zones humides

VIII. Les démarches engagées

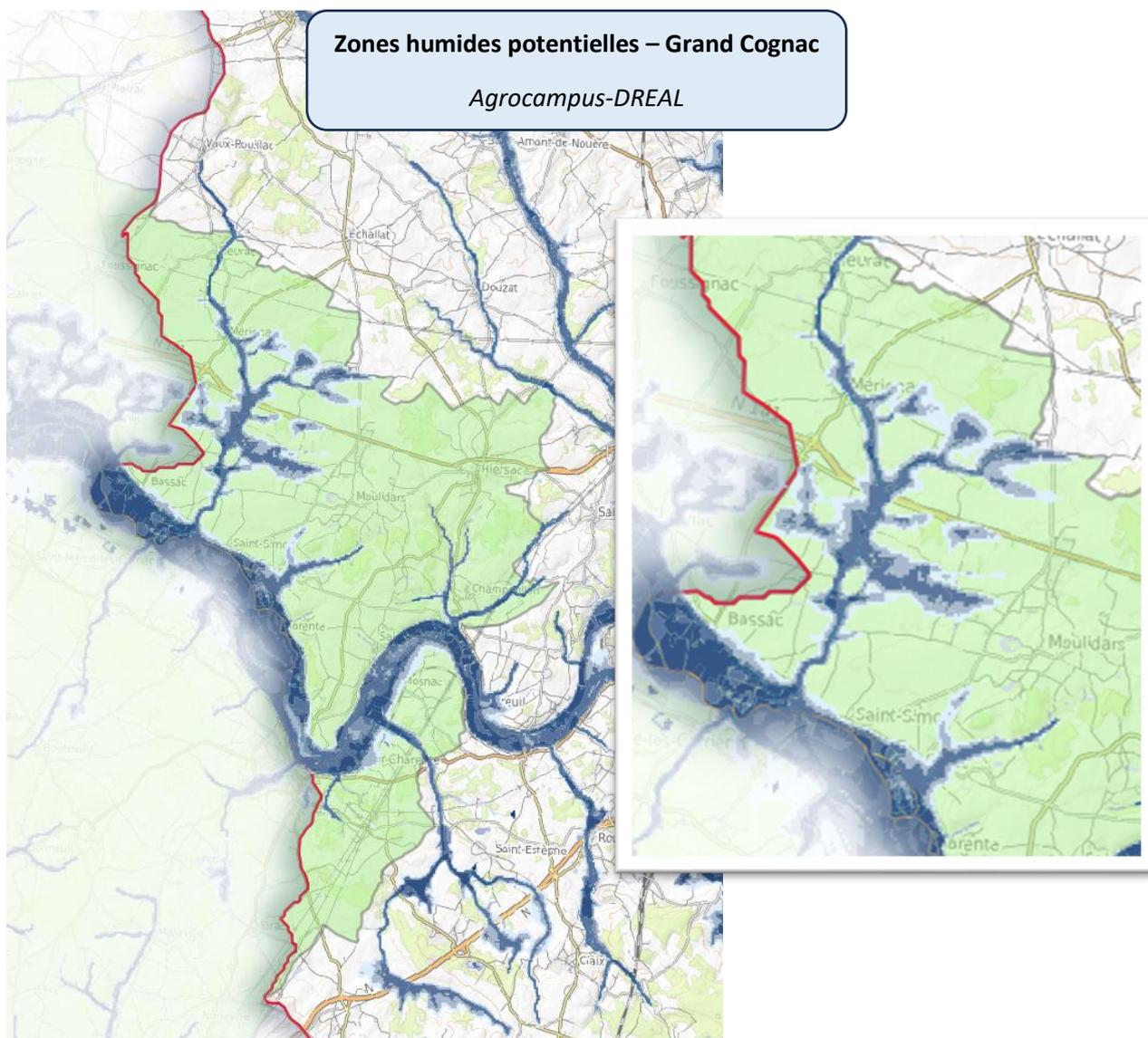
1. Inventaire des zones humides sur Grand Cognac

Durant l'année 2023, un inventaire terrain de la localisation des zones humides a été réalisé sur le territoire de Grand Cognac, à sa demande.

Cette mission d'assistance était constituée des éléments suivants :

- Réalisation des prospections sur le terrain nécessaire pour la réalisation d'un inventaire des zones humides sur la base des critères de délimitation définis au sein de l'article R. 211-108 du code de l'environnement : visite de site, sondage tarière et/ou recueil des informations relatives au cortège végétal présent sur site.

- Délimitation et caractérisation des zones humides recensées : les données ont été capitalisées au sein de la base de données cartographiques OCARHY qui intègre la nomenclature GWERN.



2. Inventaire des zones humides sur Grand Angoulême

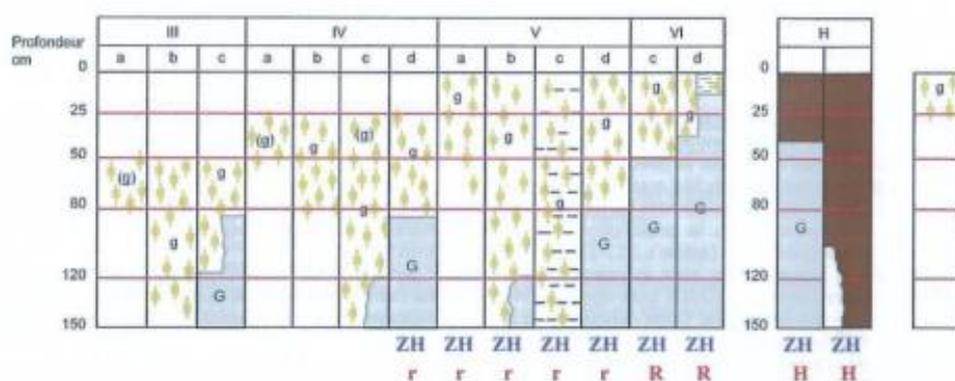
De la même manière, Grand Angoulême s'est rapproché du SyBRA en 2023 afin que ce dernier réalise l'inventaire des zones humides sur son territoire. Comme pour Grand Cognac, cet inventaire sera réalisé selon deux phases en 2024 :

- **Phase 1 : inventaires des zones à urbaniser – 1^{er} semestre 2024**

Inventaire des zones humides effectives type loi sur l'eau des zones à enjeux (dents creuses des zones U, zones AU, zones AE, zones ENR).

Pour l'identification des sols de zones humides, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 2 octobre 2009 s'appuie sur une règle générale basée sur la morphologie des sols, et sur des cas particuliers. De cette règle générale et de ces cas particuliers sont déduits les types de sols de zones humides.

L'objectif est ici de prospecter les parcelles vouées à l'urbanisation. Des carottages du sol sont alors effectués à la main et il est déterminé, selon l'arrêté, le caractère humide ou non du sol.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

(g)	caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
g	caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
G	horizon réductique (gley)
H	Histosols R Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

- **Phase 2 : inventaire du reste du territoire**

Les secteurs privilégiés pour les sondages seront localisés via la cartographie des zones humides potentielles (Agrocampus-DREAL). Ces inventaires devraient durer environ 2 ans.





Le risque inondation

IX. Le risque inondation

1. Les lignes directrices du risque inondation

Plusieurs axes de travail, découlant des lignes directrices, ont été développés, suivant le planning annoncé pour l'année 2023.

2.2 Données pluviométriques

L'objectif était d'obtenir des données pluviométriques, pour corréler des pluies à des événements et appréhender l'aspect local des événements pluvieux.

Pour ce faire, une prospection de la couverture en données de pluviométriques existants sur le territoire a été réalisé : EPCI, communes, réseaux publics ou privés.

Des échanges de données ont été définis avec certaines structures. En complément, un abonnement à un réseau de pluviomètres a été engagé, permettant l'accès à des données existantes en différents secteurs du territoire.

2.1 Équipement du syndicat

Le syndicat a décidé d'installer une station de mesures sur le bassin de la Charraud.

En 2023, un échange avec un autre syndicat s'étant doté d'un tel équipement a été réalisé. Puis des prospections terrains, établissement de convention, acquisition du matériel, topographie (Charente Eaux) ont été effectués. L'installation de la station est conditionnée à des conditions hydrologiques favorables (pas d'inondations, pas d'arrêtés de manœuvres d'ouvrage), qui la repousse à 2024.

5.3 Animation foncière

Pour cet axe, l'objectif était d'initier une réflexion sur le foncier au syndicat, et intégrer le volet foncier dans la gestion des versants et les problématiques d'inondations.

Deux bureaux ont été menés, le premier, en collaboration avec Charente eaux, était de poser un cadre sur le foncier, les besoins et les blocages qui ont poussé à mener à cette réflexion. Le second bureau a permis d'apporter du concret, par une présentation du SMABACAB, syndicat ayant développé une politique foncière en faveur des zones humides, et par une présentation de la SAFER.

La continuité de cette thématique sera étendue à l'échelle du syndicat dans son entièreté en 2024.

2. Les inondations de 2023

L'année 2023 a été marquée par deux épisodes de crues, en novembre et en décembre. Ces deux épisodes ont été marqués par leur différence en durée et en intensité. Plusieurs inondations sont survenues sur plusieurs bassins versants.

Des prospections terrains ont été menées, pour appréhender l'emprise des crues, leurs intensités, les conséquences. Ces éléments alimentent la connaissance du territoire.

Novembre 2023.

Le pic de crue de la Charente a été atteint à Angoulême le 08 novembre à 18h15, avec une hauteur d'eau relevée de 4,147m.



Vallée de l'Argence – 07 novembre 2023



Argence à Champniers – 30 octobre 2023

Décembre 2023.

La Charente sur Angoulême a atteint son pic de crue le 15 décembre à 01h45 avec une hauteur d'eau relevée de 4,76m. Cette hauteur est supérieure à celle relevée lors de la crue de mars 2007, mais inférieure de la crue de février 2021 (4,85m relevés).

Les cours d'eau de la Boême, la Charraud, l'Échelle, l'Anguienne ont connu leurs pics de crue autour des 12 et 13 décembre 2023.



Guirlande à St Simon – 14 décembre 2023

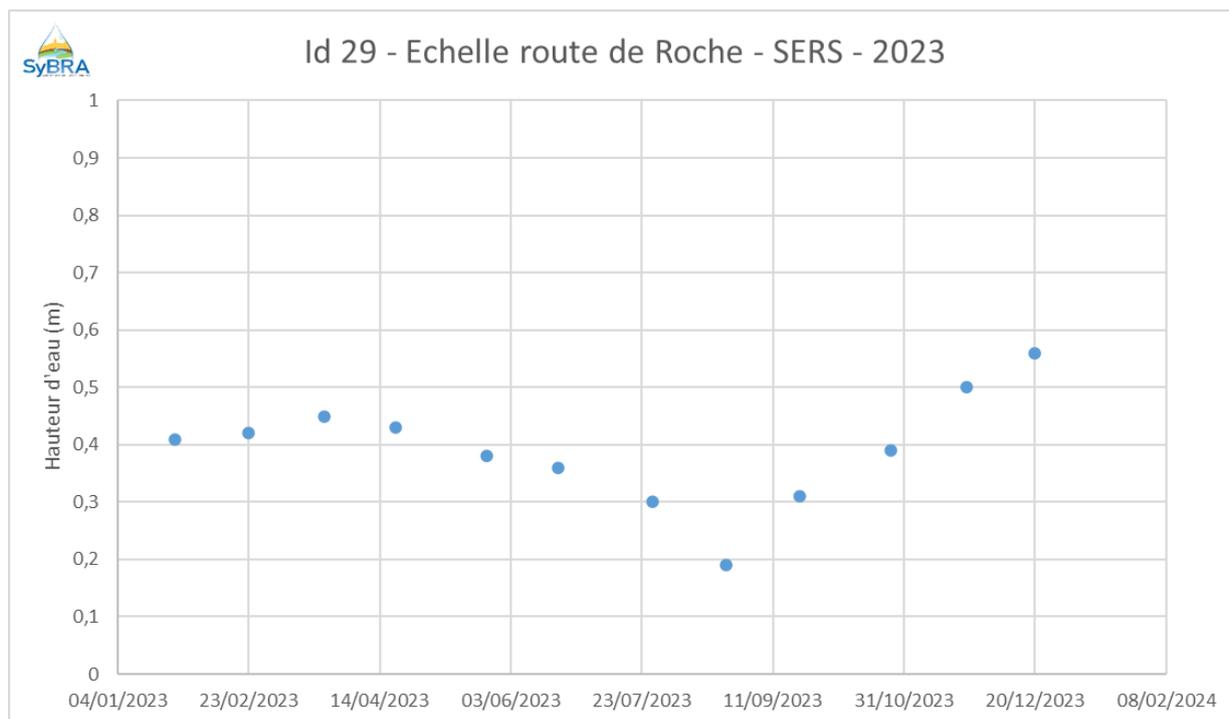


Charraud à Voeuil et Giget – 13 novembre 2023

3. Le suivi des échelles limnimétriques

Le suivi des échelles limnimétriques installées en 2022, s’est poursuivi en 2023. Les échelles sont relevées une fois par mois en période hydrologique « normale ». Les bassins de la Guirlande et du Javart sont relevés une fois par semaine en période d’étiage. En période de crues, les échelles sont relevées lors des prospections terrains.

Les données sont bancarisées, et des chroniques annuelles en découlent. Un exemple sur le bassin de l’Échelle est présenté ci-dessous.



4. La gestion des versants

Les problématiques de risques inondations sont travaillées de manière similaire. Le maximum de données concernant le secteur est collecté : pluviométrie, topographie, zones de production potentielle d’érosion hydrique, photos historiques, témoignages, photos des événements passés... Le bassin versant contribuant à la problématique est isolé, puis découpé en sous-secteur.

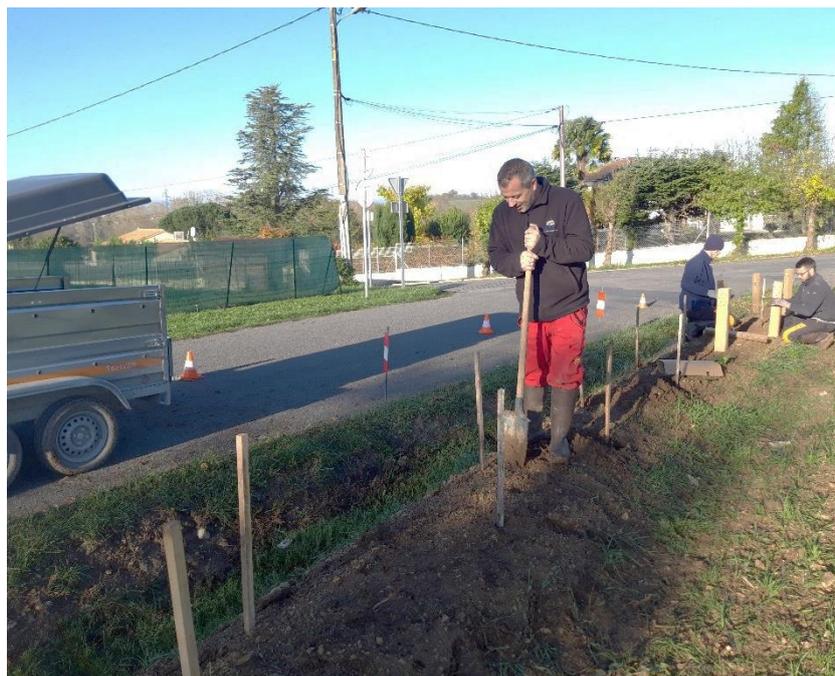
Un diagnostic est ensuite réalisé, consistant à une prospection terrain du secteur, pour comprendre au mieux le fonctionnement, les dysfonctionnements et les écoulements observés. A partir de ces constats, des propositions d’aménagement sont émises, dans le but d’atténuer le risque inondation. Des réunions de présentation et de concertation sont organisées tout au long de la démarche, avec les acteurs concernés (communes, EPCI, Département, services de l’État, riverains, agriculteurs etc.).

A. Léchères – Communes de Ruelle sur Touvre et Champniers

De nouvelles concertations avec les agriculteurs ont été effectuées. La plantation d'un linéaire de haie sur talus a été accepté.

Le talus a été réalisé par la commune de Ruelle sur Touvre en septembre 2023, et les plantations ont été réalisées par l'équipe du SyBRA à partir de novembre 2023. Au total sur la parcelle, 50ml de haies ont été plantés.

Les opérations de plantations sont subventionnées par le Département. Prom'haies accompagne les démarches de plantations.



Plantations en cours – novembre 2023.

B. Garenne – Commune de Magnac sur Touvre

Les discussions se sont poursuivies sur l'année 2023, à travers plusieurs réunions de travail.

C. Narcaud – Marsac

Dans la continuité de 2022, 2023 a été marquée par la plantation de haies sur deux périodes.

Début 2023, des haies triples plates ont été plantées par l'équipe du SyBRA.

En août 2023, la commune de Marsac a fait réaliser des talus, sur lesquels ont été plantées des haies à partir de novembre 2023 par le syndicat. Pour rappel, la plantation comprend le piquetage, la plantation et le paillage.

Au total, 650 ml ont été plantés.

Les opérations de plantations sont subventionnées par le Département. Prom'haies accompagne les démarches de plantations.

En parallèle, la commune a réalisé un léger nivellement sur la parcelle agricole, pour accentuer le potentiel de stockage, puis le Département a fait évoluer l'exutoire d'un de ses fossés, qui participait au risque inondation.



Plantations en cours – février 2023 (haut) et plantations achevées – décembre 2023 (bas).

D. Combe du Maine/Touérat – Fléac

Cette problématique de risque inondation fait partie des problématiques prioritaires ressortant de l'état des lieux risque inondation.

Sa prise en charge a débuté par un diagnostic, de février à juin 2023, intégrant de la prospection terrain, des rencontres avec les riverains impactés, analyse d'éléments techniques, historiques etc.

La note technique résumant le diagnostic, et soulignant des propositions d'aménagements, a été envoyée en juillet 2023. Une réunion de restitution s'est tenue en septembre 2023 avec les acteurs concernés (ddt 16, Département, communes de Fléac et de St Yrieix sur Charente, Grand Angoulême).

A l'issue de celle-ci, plusieurs axes de travail ont été pointés pour certaines parties prenantes. L'avancement de cette problématique est à perpétuer pour 2024.



Combe du Maine – avril 2023.

E. URSSAF – Fontnoire – Isle d'Espagnac

Le SyBRA a été sollicité par les services de Grand Angoulême pour des problèmes d'inondations sur un site sur la zone industrielle n°3 de l'Isle d'Espagnac.

Un diagnostic a été réalisé (prospection terrain, recueil d'éléments techniques, etc.), menant à des propositions d'aménagements pour atténuer le risque inondation. Ce travail a été restitué aux parties prenantes en septembre 2023.

Plusieurs axes de travail ont été pointés pour certaines parties prenantes. L'avancement de cette problématique est à perpétuer pour 2024.



Ouvrage de franchissement de l'avenue du Maréchal Juin par la Fontnoire – mars 2023.

5. La gestion des ouvrages hydrauliques

Sur cinq bassins versants, certains ouvrages hydrauliques sont gérés par le SyBRA. Leur manipulation, à certaines périodes de l'année, permet d'atténuer le risque inondation en abaissant le niveau d'eau, dans la mesure du possible.

Ces ouvrages en gestion du syndicat sont entretenus régulièrement.



Ouvrages hydrauliques sur la Boême

La gestion des ouvrages hydrauliques ainsi que leur entretien ont été suivis tout au long de l'année 2023 par les agents du SyBRA.





Volet communication

X. La communication

1. Le site internet

Le syndicat possède un site internet permettant de véhiculer des informations très générales mais également d'afficher les actions engagées par la collectivité.

Notre prestataire et les services du SyBRA travaillent conjointement sur sa mise à jour régulière et sur son organisation.

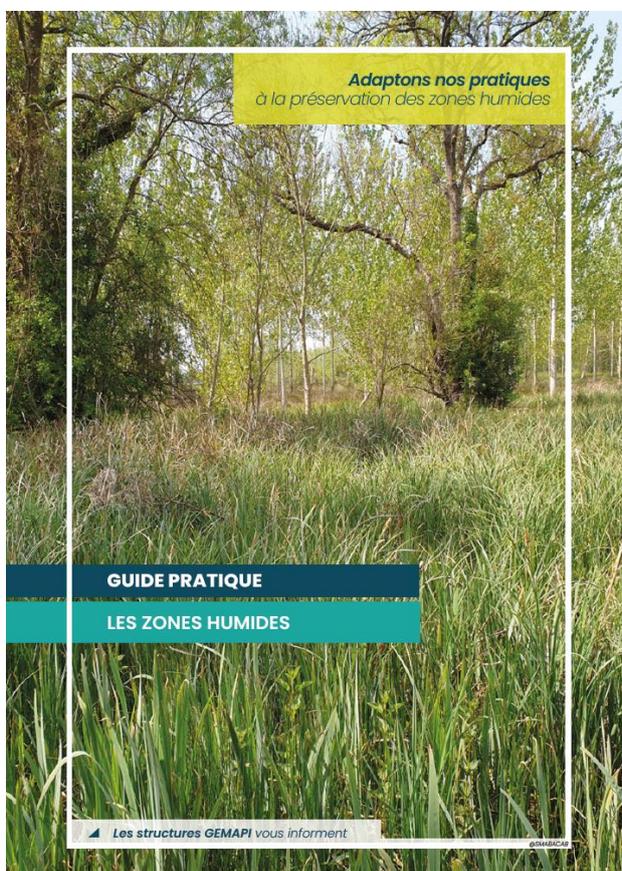
www.rivieres-angoumois.fr

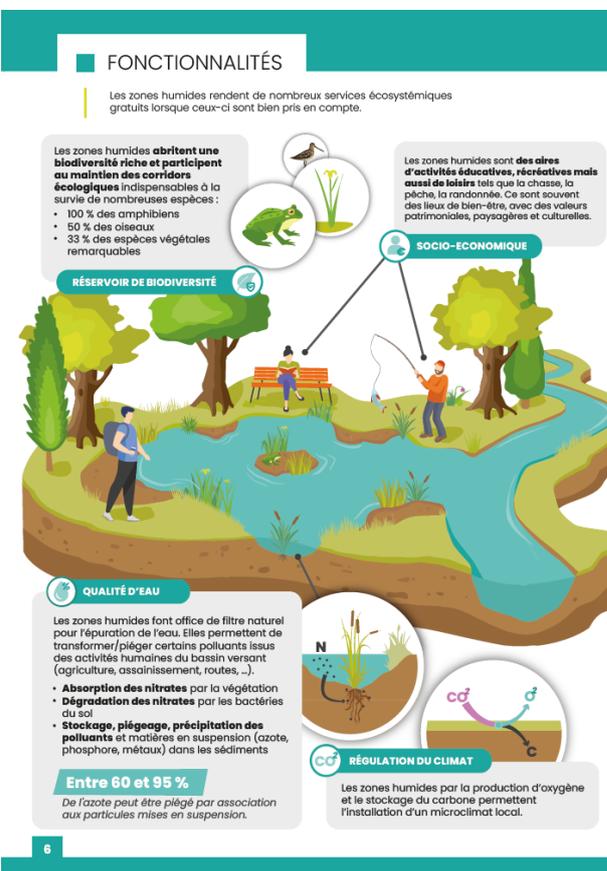


2. Travail sur la communication

Un travail commun avec les autres syndicats de bassin de la Charente et Charente Eaux a permis, en 2023, de travailler à la mise en place :

- D'une plaquette de communication sur la thématique des zones humides





FONCTIONNALITÉS

Les zones humides rendent de nombreux services écosystémiques gratuits lorsque ceux-ci sont bien pris en compte.

Les zones humides abritent une biodiversité riche et participent au maintien des corridors écologiques indispensables à la survie de nombreuses espèces :

- 100 % des amphibiens
- 50 % des oiseaux
- 33 % des espèces végétales remarquables

Les zones humides sont des aires d'activités éducatives, récréatives mais aussi de loisirs tels que la chasse, la pêche, la randonnée. Ce sont souvent des lieux de bien-être, avec des valeurs patrimoniales, paysagères et culturelles.

SOCIO-ECONOMIQUE

RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

QUALITÉ D'EAU

Les zones humides font office de filtre naturel pour l'épuration de l'eau. Elles permettent de transformer/piéger certains polluants issus des activités humaines du bassin versant (agriculture, assainissement, routes, ...).

- **Absorption des nitrates** par la végétation
- **Dégradation des nitrates** par les bactéries du sol
- **Stockage, piégeage, précipitation des polluants** et matières en suspension (azote, phosphore, métaux) dans les sédiments

Entre 60 et 95 %
De l'azote peut être piégé par association aux particules mises en suspension.

RÉGULATION DU CLIMAT

Les zones humides par la production d'oxygène et le stockage du carbone permettent l'installation d'un microclimat local.

- D'une série de vidéos présentant les travaux et actions des syndicats, dont deux vidéos sur le SyBRA (risque inondation et travaux de restauration hydromorphologique de cours d'eau)

https://www.youtube.com/watch?v=F4AgdqVKaAU&list=PLcreVqmrZdYgp6YGuORIBv_8s0eH1U0HX

- D'autres éléments graphiques nous permettent de valoriser les chantiers en bord de rivières :

SYNDICAT DU BASSIN DES RIVIÈRES DE L'ANGOUMOIS

NOTRE PHILOSOPHIE
La diversification des écoulements et la création d'habitat consistent à apporter des matériaux (blocs, pierres, cailloux) au sein du lit mineur.

LES OBJECTIFS

- 01 La diversification du lit et des substrats
- 02 La restauration des habitats aquatiques
- 03 L'oxygénation du milieu
- 04 La diversification des faciès d'écoulement (lent/rapide)

AVANT LES TRAVAUX

APRES

POURQUOI FAIRE CES TRAVAUX ?
Les travaux sont réalisés à la suite d'état des lieux suivis de dossiers réglementaires. Le choix se porte sur des secteurs où le lit mineur a subi des aléas naturels ou des interventions humaines faisant dysfonctionner le lit mineur et majeur.

SECTEUR DE LA BOÈME
MOUTHIERS-SUR-BOÈME

- Remplacement des panneaux en bord de Touvre

Un programme de remplacement des panneaux d'information en bord de Touvre a été initié en 2022. Ce programme visait à remplacer 10 panneaux détériorés, vétustes. Le SyBRA s'est attaché des services de la société Agence 42 à Angoulême. Les panneaux ont été mis en place par l'équipe du syndicat en début d'année 2023.

VÉGÉTATION RIVULAIRE

UN BIENFAIT POUR LE COURS D'EAU :
Arbres, arbustes et herbacées forment la ripéyve ou végétation rivulaire. C'est un milieu spécifique à l'interface entre la rivière et le milieu terrestre. Elle présente un intérêt d'autant plus grand qu'elle est large.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Un arbre mort est pour beaucoup un vertig dans un paysage, mais si l'on y regarde de plus près, c'est un véritable trésor pour la vie aquatique. Celles-ci, larves et insectes, champignons et oiseaux gravitent autour et favorisent sa régénération. Il constitue donc un maillon important dans un écosystème. Les arbres morts font partie de la gestion maîtrisée que le SYBRA met en place sur la Touvre. Un arbre mort très ancien, qui est souvent un danger pour la sécurité des baigneurs et des personnes.

FILTRE NATUREL : la ripéyve est une zone tampon qui favorise le piégeage des polluants et l'épuration des eaux de ruissellement des terrains attenants.

STRUCTURE DE PAYSAGE : elle est un élément structurant qui assure un mélange visuel du cours d'eau au sein même de la vallée.

CORRIDOR BIOLOGIQUE : structure éco-paysagère, elle permet la connexion de plusieurs espaces vitaux et le déplacement d'espèces.

TENUE DES BERGES : maintien naturel et structuré des berges contre l'érosion.

INTERFACE ENTRE TERRE ET MILIEU AQUATIQUE : forme une zone de transition.

OMBRAGE ET ABRI : assure la régulation thermique du cours d'eau et offre un lieu de vie favorable à son cortège d'espèces.

PRODUCTION DE BOIS : fournit aux riverains une ressource renouvelable et durable ainsi qu'une production de bois d'œuvre.

Considérée de ce point de vue fragile à préserver, le SYBRA met en œuvre des interventions ponctuelles d'entretien systématique pour l'impact sur la végétation rivulaire.

LES "SOURCES" DE LA TOUVRE

Un bassin versant est un territoire qui draine l'ensemble du sol vers et sous un point de mesure commun. Il se déverse ensuite par une ligne de seuil vers une rivière, fleuve ou mer.

Un bassin versant est un territoire qui draine l'ensemble du sol vers et sous un point de mesure commun. Il se déverse ensuite par une ligne de seuil vers une rivière, fleuve ou mer.

LES 4 SITES À DÉCOUVRIR

- 1 La Source
- 2 Plateau de Sers
- 3 Vallées profondes
- 4 Etat
- 5 Prodiges

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le bassin versant est un territoire géographique bien défini. Il est délimité par une ligne de seuil qui peut être un relief ou une ligne de seuil artificielle. Le bassin versant est un territoire qui draine l'ensemble du sol vers et sous un point de mesure commun. Il se déverse ensuite par une ligne de seuil vers une rivière, fleuve ou mer.



Acteur du territoire

XI. Participation en tant que personne publique associée

Aux vues de ses compétences et de son périmètre, le SyBRA a été sollicité de nombreuses fois pour faire part de son expérience et de ses connaissances.

PLUi Grand Angoulême :

Le SyBRA a participé à plusieurs réunions de travail dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

PLUi Grand Cognac :

Le SyBRA a participé à plusieurs réunions de travail dans le cadre de l'élaboration du PLUi et également sur les inventaires zones humides.

Plan d'action agricole de la CA de Grand Angoulême :

Le SyBRA a été convié lors du comité de pilotage mais a aussi été sollicité par leur service dans le cadre d'implantation de parcelles de maraichage.

Participation à des conseils municipaux

Participation à plusieurs Comités Techniques et de Pilotage :

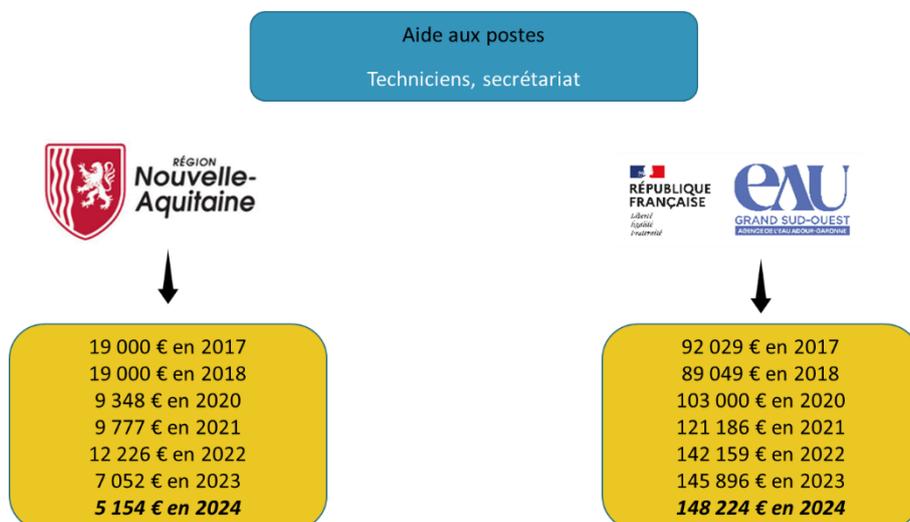
- Périmètres de protection des sources de la Touvre (*Grand-Angoulême-EPTB Charente*)
- Projet « diguette » sur la Touvre (*Agence de l'Eau Adour Garonne-EPTB Charente*)
- Programme d'Aménagement et de Gestion Quantitative Nouère et Argence (PAGQ) (*Agence de l'Eau Adour Garonne-EPTB Charente*)
- Programme Ressource « Puits de Vars » (*SIAEP nord-ouest Charente*)
- Programme Ressource « Coulange St Hippolyte » (*EPTB Charente*)
- ANRU « Étang des moines – La Couronne » (*ville de la Couronne*)
- Programme d'Aménagement et de Prévention du Risque Inondation (PAPI) Charente (*EPTB Charente*)
- Conseil de développement de Grand Angoulême (*Grand Angoulême*)
- Diagnostic de vulnérabilité -fiche PAPI (*EPTB Charente*)
- Dialogue de gestion – volet insertion (*DDTSPP-Conseil départemental Charente, Pôle emploi*)
- Commissions eau – bureau communautaire (*Grand Angoulême, Grand Cognac*)
- Atlas de la biodiversité (*Grand Angoulême*)
- Carteclima ! (*Grand Angoulême*)
- Natura 2000, vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et en amont d'Angoulême (*LPO-DDT16-Grand Cognac*)
- Charente 2050 (*EPTB Charente*)



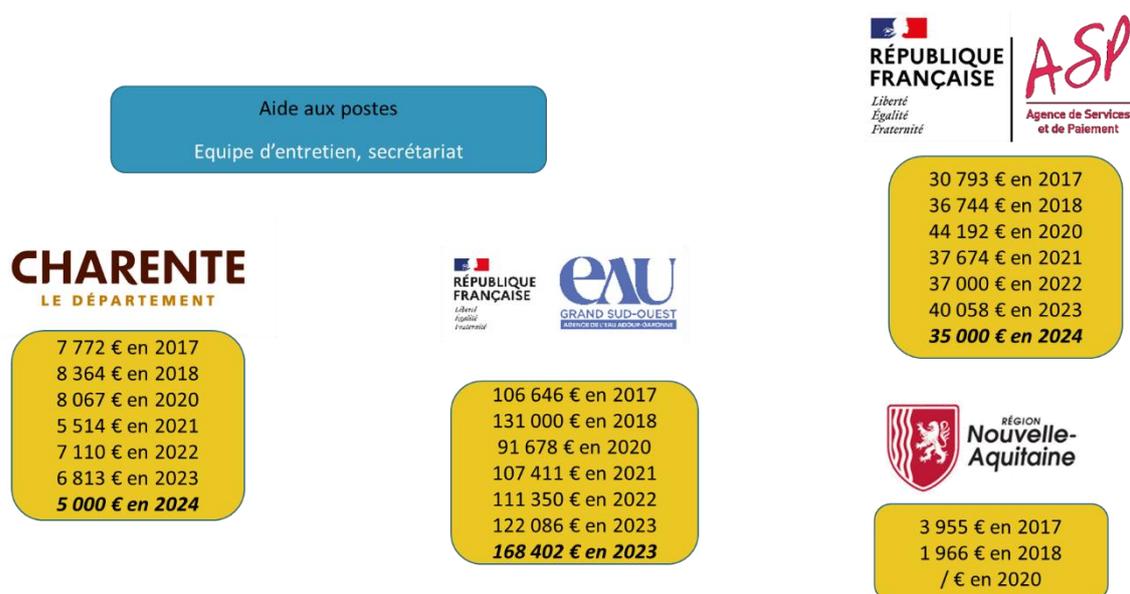
Aspects financiers

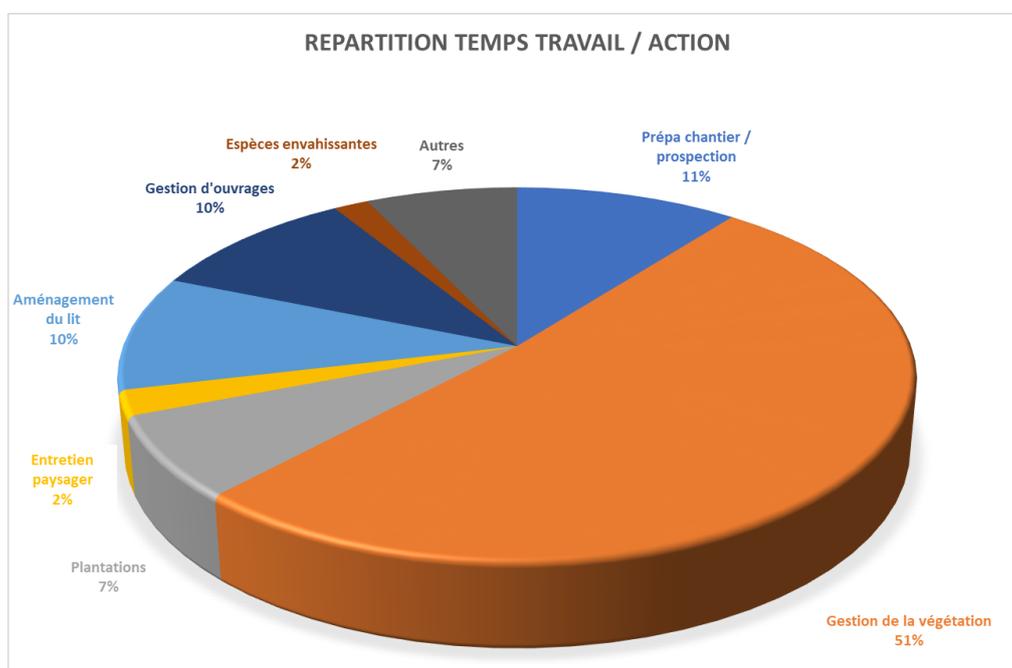
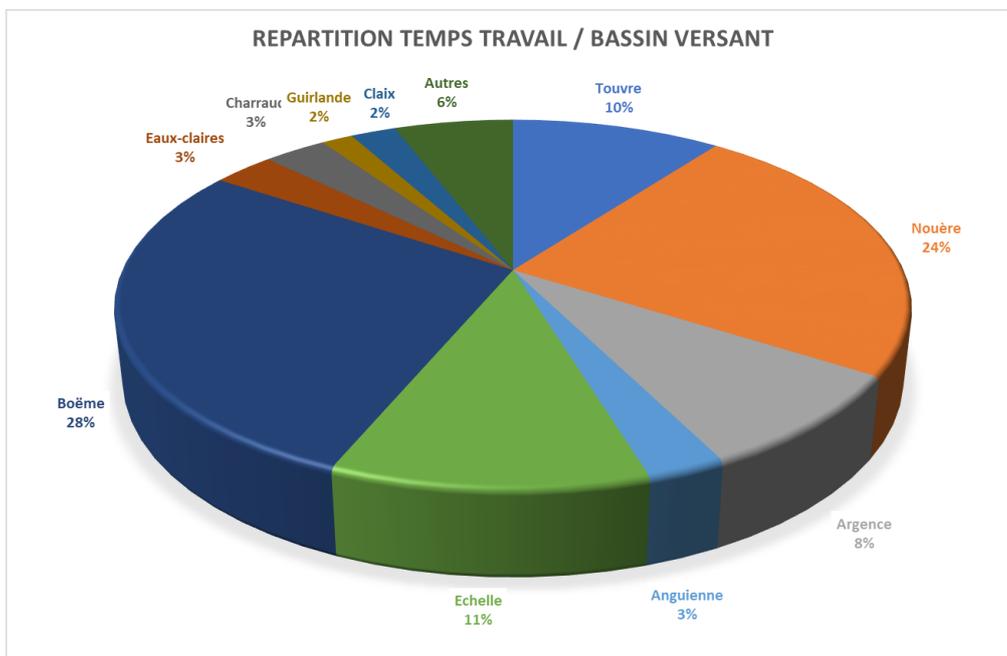
XII. BILAN FINANCIER 2023

1. Compte de résultat techniciens



2. Compte de résultat équipe d'entretien





3. Compte administratif 2023 et budget primitif 2024

Article M14		Article M57		Objet	BP 2023	CA 2023	BP 2024
				CA 2023 ET BP 2024			
				FONCTIONNEMENT RECETTES			
013				Atténuation des charges	- €	3 257,70 €	500,00 €
6419	6419			Remboursement sur rémunérations	- €	- €	- €
6459	6459			Remboursement sur charges de personnel (assurance groupe)	- €	3 257,70 €	500,00 €
70				Produits de gestion courante	1 500,00 €	2 421,57 €	8 500,00 €
70688	706888			Autres prestations de services (ACC/SAFT- CA GRAND COGNAC- GRAND ANGOULEME)	- €	1 125,00 €	7 000,00 €
70878	70878			Remboursement de frais (Remboursement charges EPTB- Fuel Grand Angoulême)	1 500,00 €	1 296,57 €	1 500,00 €
74				Dotations,Subventions et Participations	715 840,00 €	744 484,39 €	763 500,00 €
74718	74718			Autres participations - ASP-insertion	30 000,00 €	40 058,88 €	36 000,00 €
7472	7472			Subventions et participations Régions	7 000,00 €	9 629,00 €	2 500,00 €
7473	7473			Subventions et participations Départements	8 840,00 €	6 813,85 €	5 000,00 €
				<i>Dont Chantier insertion</i>		2 320,00 €	
74751	74751			Subventions GFP de rattachement - EPCI à FP membres	420 000,00 €	420 000,01 €	440 000,00 €
7478	747888			Participation autres organismes Adour Garonne	250 000,00 €	267 982,65 €	280 000,00 €
75				Autres produits de gestion courante	6 500,00 €	7 441,15 €	6 500,00 €
7588	75888			Produits divers de gestion courante (participation agents tickets restau)	6 500,00 €	7 441,15 €	6 500,00 €
77				Autres produits exceptionnels	- €	431,18 €	500,00 €
7718	NEANT			Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			- €
773	773			Mandats annulés (exercices antérieurs - tickets restau)	- €	431,18 €	500,00 €
775	775			Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	- €
7788	NEANT			Produits exceptionnels divers	- €		- €
042				Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 725,72 €	12 725,72 €	7 796,32 €
7761	7761			Valeurs comptables immobilisations cédées			- €
777	777			Quote parts des subventions d'investissement transféré	12 725,72 €	12 725,72 €	7 796,32 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE					736 565,72 €	770 761,71 €	787 296,32 €
002				Excédent de fonctionnement reporté	625 992,96 €	625 992,96 €	608 043,21 €
TOTAL RECETTES					1 362 558,68 €	1 396 754,67 €	1 395 339,53 €

CA 2023 ET BP 2024					
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Article M14	Article M57	Objet	BP 2023+DM	CA 2023	BP 2024
011		Charges à caractère général	432 900,00 €	232 018,72 €	461 100,00 €
6042	6042	Achats de prestations de services (assistance CHARENTE EAUX)	20 000,00 €	6 300,00 €	15 000,00 €
60611	60611	Eau et assainissement	800,00 €	288,98 €	800,00 €
60612	60612	Energie électricité	9 000,00 €	5 340,19 €	9 000,00 €
60621	60621	Combustibles (fuel local le Paradis)	9 000,00 €	6 040,51 €	9 000,00 €
60622	60622	Carburants	15 000,00 €	13 426,07 €	17 000,00 €
60628	60628	Autres fournitures non stockées (paille-plantations+semences)	15 000,00 €	7 454,96 €	15 000,00 €
60631	60631	Fournitures d'entretien (détergents, lave mains...)	1 500,00 €	1 012,70 €	1 500,00 €
60632	60632	Fournitures petit équipement (fourches, chaînes...)	6 000,00 €	7 270,22 €	8 000,00 €
60633	60633	Fournitures de voirie (sable, ciment, gravier)	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
60636	60636	Vêtements de travail	5 000,00 €	3 263,21 €	5 000,00 €
6064	6064	Fournitures administratives	2 000,00 €	1 384,61 €	2 500,00 €
6068	6068	Autres matières et fournitures (boite de vis...)	2 000,00 €	1 546,93 €	2 500,00 €
611	611	Contrats de prestations de services (Cidi, télésurveillance, pêche électrique, drone)	20 000,00 €	8 645,80 €	20 000,00 €
6132	6132	Locations immobilières	25 000,00 €	23 417,76 €	25 000,00 €
6135	61351	Locations mobilières Matériel roulant	20 000,00 €	19 624,04 €	5 000,00 €
	61358	Locations mobilières Autres			30 000,00 €
614	614	Charges locatives et de copropriété (taxe foncière atelier + OM)	1 000,00 €	873,00 €	1 000,00 €
61521	61521	Entretien de terrains	106 000,00 €	43 947,60 €	100 000,00 €
615221	615221	Entretien de bâtiments publics	1 000,00 €	257,57 €	2 500,00 €
615228	615228	Entretien et réparations de bâtiments	1 500,00 €	2 250,45 €	2 500,00 €
615231	615231	Entretien voiries	10 000,00 €	7 200,00 €	20 000,00 €
61551	61551	Entretien matériel de transport (vidange véhicule, pneus, contrôle technique)	7 000,00 €	6 187,85 €	8 000,00 €
61558	61558	Entretien autres biens mobiliers (entretien petit matériel)	3 000,00 €	2 460,76 €	3 500,00 €
6156	6156	Maintenance (copies photocopieur, extincteurs, logiciels, site internet, entretien chaudière, station limn)	15 000,00 €	4 014,38 €	15 000,00 €
6161	6161	Assurance multirisque (protection juridique et bâtiments)	4 000,00 €	3 699,83 €	4 000,00 €
6168	6168	Primes d'assurances autres (véhicules)	4 000,00 €	3 457,96 €	4 000,00 €
617	617	Etudes et recherches (I2M2, IRSTE, analyse sédiments, inventaire ZH)	7 000,00 €	22 608,61 €	15 000,00 €
6182	6182	Documentation générale et technique (abonnement météo)	1 000,00 €	1 018,60 €	1 000,00 €
6184	6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00 €	1 862,00 €	8 000,00 €
6188	6188	Autres frais divers	1 000,00 €	332,67 €	1 000,00 €
6226	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	25 000,00 €	3 901,35 €	2 000,00 €
	62268	Autres honoraires, conseil			7 000,00 €
6227	6227	Frais d'actes et de contentieux (commissaire enquêteur)	- €	- €	10 000,00 €
6228	6228	Divers (frais de gestion tickets restauration)	1 000,00 €	133,15 €	1 000,00 €
6231	6231	Annonces et insertions (parution enquêtes publiques)	8 000,00 €	1 188,00 €	8 000,00 €
6232	6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	710,53 €	1 500,00 €
6236	6236	Catalogues et imprimés (repro doc, livret de présentation)	4 000,00 €	518,42 €	4 000,00 €
6237	6237	Publications	500,00 €	- €	500,00 €
6238	6238	Publicité/Publication/relation publique Divers(enreg-maquette com., brochure)	4 000,00 €	344,04 €	4 000,00 €
6241	6241	Transports de biens	400,00 €	- €	1 000,00 €
6256	6256	Voyages, déplacements et missions (frais de mission agents)	3 000,00 €	2 158,27 €	4 000,00 €
6261	6261	Frais affranchissement	2 500,00 €	2 245,73 €	3 000,00 €
6262	6262	Frais de télécommunications	7 000,00 €	5 328,73 €	7 000,00 €
6281	6281	Concours divers (cotisations, adhésion PROM HAIES)	100,00 €	35,00 €	100,00 €
6283	6283	Frais de nettoyage des locaux (SOLINET)	5 500,00 €	5 578,48 €	6 000,00 €
6288	6288	Autres services extérieurs (frais traitement cartes cadeaux Noël)	- €	12,00 €	100,00 €
63512	63512	Taxes foncières	- €	- €	- €
63513	63513	Autres impôts locaux	- €	- €	- €
6355	6355	Taxe et impôts sur les véhicules	1 000,00 €	334,76 €	1 000,00 €
6358	6358	Autres droits (reversement acompte filet inflation perçu en 2022)	- €	4 338,00 €	- €
637	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	100,00 €	5,00 €	100,00 €
012		Charges de personnel	565 800,00 €	452 723,74 €	595 800,00 €
6218	6218	Autre personnel extérieur (service intérim CDG16)	5 000,00 €	7 889,47 €	30 000,00 €
6332	6332	Cotisations FNAL	300,00 €	234,23 €	300,00 €
6336	6336	Cotisations CDG/CNFPPT	5 000,00 €	3 458,22 €	5 000,00 €
64111	64111	Rémunération principale	300 000,00 €	242 835,53 €	300 000,00 €
64112	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	6 500,00 €	5 954,63 €	1 000,00 €
	64113	NBI			5 500,00 €
64118	64118	autres indemnités personnel titulaire	25 000,00 €	13 329,07 €	30 000,00 €
64131	64131	Personnel non titulaire (cdd, contrat de projet...)	30 000,00 €	13 737,94 €	30 000,00 €
64168	64168	Autres emplois aidés (CDD)	40 000,00 €	37 291,26 €	40 000,00 €
6451	6451	Cotisations URSSAF	40 000,00 €	33 788,79 €	40 000,00 €
6453	6453	Cotisations caisses retraites (CNRACL, IRCANTEC)	67 000,00 €	61 097,57 €	67 000,00 €
6454	6454	Cotisations ASSÉDIT	4 000,00 €	2 066,67 €	4 000,00 €
6455	6455	Assurance contrat groupe centre gestion	15 000,00 €	14 250,34 €	15 000,00 €
6456	6456	Versement au FNC du supplément familial	1 500,00 €	1 008,00 €	1 500,00 €
6474	6474	Versement aux autres œuvres sociales (CNAS)	2 500,00 €	1 696,00 €	2 500,00 €
6475	6475	Médecine travail, pharmacie	2 000,00 €	856,02 €	2 000,00 €
6488	6488	Autres charges (valeur faciale tickets restaurants, cartes Noël)	22 000,00 €	13 230,00 €	22 000,00 €
65		Autres charges de gestion courante	77 100,00 €	54 392,15 €	74 100,00 €
6518	65188	Divers Autres (maintenance renouvellement adresses mails-site internet)	5 000,00 €	4 320,00 €	7 000,00 €
6531	65311	Indemnités des élus	30 000,00 €	25 658,04 €	30 000,00 €
6533	65313	Cotisations de retraites élus	2 000,00 €	1 077,72 €	2 000,00 €
6542	6542	Créances éteintes	- €	- €	- €
65548	65568	Autres contributions (ATD16+Charente Eaux+EPTB)	25 000,00 €	18 485,03 €	25 000,00 €
65738	657381	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics (participation RECEMA)	20 000,00 €	4 850,30 €	10 000,00 €
65888	65888	Charges diverses de gestion courante (centimes pour PAS)	100,00 €	1,06 €	100,00 €
022		Dépenses imprévues - maxi 7,5%	30 280,16 €	- €	- €
022	NEANT	Dépenses imprévues	30 280,16 €	- €	- €
67		Charges exceptionnelles	15 000,00 €	13 098,33 €	1 000,00 €
675	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- €	- €	- €
673	673	Titre annulé sur exercice antérieur	15 000,00 €	13 098,33 €	1 000,00 €
6761	6761	Différences sur réalisations (positives) transféré	- €	- €	- €
042		Dotations aux amortissements et provisions	36 478,52 €	36 478,52 €	34 546,87 €
6811	6811	Amortissements	36 478,52 €	36 478,52 €	34 546,87 €
		TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 157 558,68 €	788 711,46 €	1 166 546,87 €
023		VIREMENT VERS L'INVESTISSEMENT	200 000,00 €		228 792,66 €
002		Déficit de fonctionnement reporté			
		TOTAL DEPENSES	1 357 558,68 €	788 711,46 €	1 395 339,53 €

 CA 2023 BP 2024 INVESTISSEMENT RECETTES								
CHAPITRE	Articles budgétaires M14	Articles budgétaires M57	Objets	RAR A REPORTER EN 2023	BP 2023	CA 2023	RAR A REPORTER EN 2024	BP 2024
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT VERS L'INVESTISSEMENT				200 000,00 €	- €		228 792,66 €
10	10222	10222	FCTVA		3 012,06 €	3 012,06 €		7 299,24 €
	1068	1068	Affectation au besoin de la section investissement		- €	- €		- €
	DOTATIONS				3 012,06 €	3 012,06 €	- €	7 299,24 €
13	1311	1311	Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables - Etat (AEAG-Etat PAPI)		20 000,00 €			128 000,00 €
	1312	1312	Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables - Régions		6 000,00 €	4 156,51 €		5 000,00 €
	1313	1313	Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables - Départements					5 000,00 €
	1321	1321	Subventions d'investissement rattachés aux actifs non amortissables - Etat (DREAL+COSEA)	103 093,00 €	40 000,00 €	164 878,09 €		- €
	1323	1323	Subventions d'investissement rattachés aux actifs non amortissables - Départements		2 000,00 €			
	1328	1328	Autres subventions		- €			
SUBVENTIONS				103 093,00 €	68 000,00 €	169 034,60 €	- €	138 000,00 €
16	1641		Emprunt pour programme acquisition		- €	- €	- €	- €
	EMPRUNT				- €	- €	- €	- €
28	28031	28031	Etudes		17 908,20 €	17 908,20 €	- €	9 442,20 €
	28051	2805	Concessions et droits similaires (logiciels)		- €	- €	- €	1 627,00 €
	28121	28121	Plantation d'arbres et arbustes		138,00 €	138,00 €	- €	138,00 €
	28128	28128	Blocs calcaires		104,72 €	104,72 €	- €	104,72 €
	281578	281578	Matériel et outillage de voirie		273,00 €	273,00 €	- €	273,00 €
	28182	281828	Matériel de transport		8 468,65 €	8 468,65 €	- €	8 499,40 €
	28183	281838	Matériel bureau et informatique		3 484,11 €	3 484,11 €	- €	3 736,00 €
	28184	281848	Mobilier		98,00 €	98,00 €	- €	2 236,29 €
	28188	28188	Autres immobilisations		6 003,84 €	6 003,84 €	- €	8 490,26 €
TOTAL DU CHAPITRE AMORTISSEMENTS				36 478,52 €	36 478,52 €	- €	34 546,87 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				- €	- €	- €	- €
	192	192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation				- €	- €
	266		Autres formes de participations				- €	- €
041	Opérations patrimoniales				466 681,63 €	466 681,63 €	- €	181 377,60 €
	2031		Frais d'études réintégrées à l'article 2315 P22		61 887,31 €	61 887,31 €	- €	179 109,60 €
	2032		Frais d'insertion réintégrées à l'article 2315 P22				- €	2 268,00 €
	2312 P15		Agencements et aménagements de terrains réintégrés à l'article 2315 P15 (Travaux Noubère liste 2+ RN 141)		404 794,32 €	404 794,32 €		
024	024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)				- €	- €	
TOTAUX RECETTES				103 093,00 €	774 172,21 €	675 206,81 €	- €	590 016,37 €
EXCEDENT DEGRAGE SUR EXERCICE PRECEDENT	001		Excédent d'investissement antérieur reporté		80 476,93 €	80 476,93 €		138 625,56 €
TOTAL GENERAL RECETTES					957 742,14 €	755 683,74 €		728 641,93 €

CA 2023 BP 2024								
INVESTISSEMENT DEPENSES								
N° opérations	Articles budgétaires M14	Articles budgétaires M57	Objets	RAR REPORTE EN 2023	BP 2023	CA 2023	RAR REPORTE EN 2024	BP 2024
PROG N°15	2031	2031	Frais d'études	1 500,00 €	0,00 €	1 342,35 €		0,00 €
	2033	2033	Frais d'insertion				0,00 €	
	2312	2312	Agencements et aménagements de terrains	7 100,00 €		7 012,80 €		
	2315	2315	Agencements et aménagements divers		404 794,32 €	404 794,32 €		0,00 €
	Travaux Nouère liste 2 + RN141 - TOTAL PROG N°15				8 600,00 €	404 794,32 €	413 149,47 €	0,00 €
PROG N°16	2031	2031	Frais d'études	348,00 €		348,00 €		0,00 €
	2033	2033	Frais d'insertion		0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Frais d'études (dig et ppg Boème Anguienne) - TOTAL PROG N°16				348,00 €	0,00 €	348,00 €	0,00 €
PROG N°19	2031	2031	Frais d'études	10 000,00 €	13 000,00 €	22 206,00 €		0,00 €
	2033	2033	Frais d'insertion					0,00 €
	Frais d'études (DIG-PPG sur la Charraud)- TOTAL PROG N°19				10 000,00 €	13 000,00 €	22 206,00 €	0,00 €
PROG N°22	2031	2031	Frais d'études				0,00 €	15 000,00 €
	2033	2033	Frais d'insertion		1 000,00 €	1 188,00 €	0,00 €	1 500,00 €
	2315	2315	Agencements et aménagements divers		200 000,00 €	50 661,24 €	0,00 €	357 168,01 €
	Travaux hydromorphologiques et restauration milieux - TOTAL PROG N°22					201 000,00 €	51 849,24 €	0,00 €
PROG N°23	2031	2031	Frais d'études	3 438,00 €	73 648,79 €	3 438,00 €	0,00 €	70 000,00 €
	2033	2033	Frais d'insertion		1 000,00 €		0,00 €	1 500,00 €
	2315	2315	Agencements et aménagements divers		45 000,00 €		0,00 €	10 000,00 €
	Travaux hydromorphologiques sur la Touvre aval - TOTAL PROG N°23				3 438,00 €	119 648,79 €	3 438,00 €	0,00 €
PROG N°24	2031	2031	Frais d'études		25 000,00 €		0,00 €	25 000,00 €
	2033	2033	Frais d'insertion		1 000,00 €		0,00 €	1 500,00 €
	2315	2315	Agencements et aménagements divers				0,00 €	0,00 €
	Frais études risque inondation - TOTAL PROG N°24				0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
HORS PROGRAMME	2051	2051	Achat de logiciels		4 000,00 €	2 454,00 €	800,00 €	3 000,00 €
	2121	2121	Plantations		1 000,00 €		0,00 €	1 000,00 €
	2128	2128	Autre agencement de terrain (blocs calcaire)		2 000,00 €		0,00 €	0,00 €
	21568	21568	Matériel et outillage incendie - défrillateur ?		2 000,00 €		0,00 €	1 000,00 €
	2182	21828	Matériel de transport (véhicule, remorque...)	39 500,00 €	15 000,00 €	39 146,36 €		25 000,00 €
	2183	21838	Matériel informatique	3 000,00 €	5 000,00 €	579,63 €		4 000,00 €
	2184	21848	Matériel de bureau et Mobilier		3 000,00 €	2 138,29 €	0,00 €	5 000,00 €
	2188	2188	Matériel divers (tronçonneuse - débroussailluse-station limnimétrique)		10 000,00 €	4 066,96 €		12 000,00 €
			Communication (panneaux informatifs)	3 800,00 €	8 000,00 €	3 069,20 €		6 000,00 €
	TOTAL HORS PROGRAMME				46 300,00 €	50 000,00 €	51 454,44 €	800,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				12 725,72 €	12 725,72 €	0,00 €	7 796,32 €
	040/13911	1391	Subvention équipement transférée au compte de résultat		10 401,14 €	10 401,14 €	0,00 €	6 492,79 €
	040/13912		Subvention équipement transférée au compte de résultat		1 974,58 €	1 974,58 €	0,00 €	1 303,53 €
PROG N°00014	040/13913		Subvention équipement transférée au compte de résultat		350,00 €	350,00 €	0,00 €	
	040/192	040/192	Plus ou moins valeurs sur cessions d'immobilisations		0,00 €		0,00 €	0,00 €
	020	NEANT	DEPENSES IMPREVUES				0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales				61 887,31 €	61 887,31 €	0,00 €	181 377,60 €
	041/2315	041/2315	Installations matériel et outillage techniques		61 887,31 €	61 887,31 €	0,00 €	181 377,60 €
DEFICIT DEGAGE SUR EXERCICE PRECEDENT	001		<i>Déficit d'investissement reporté sur exercice antérieur</i>					
TOTAL DEPENSES				68 686,00 €	889 056,14 €	617 058,18 €	800,00 €	727 841,93 €
TOTAL GENERAL DEPENSES					957 742,14 €	617 058,18 €		728 641,93 €